



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

14^e séance plénière

Mardi 28 septembre 2004, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

En l'absence du Président, M. Michel Kafando (Burkina Faso), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Allocution de M. Anote Tong, Président de la République de Kiribati

Le Président par intérim : L'Assemblée générale va entendre une allocution du Président de la République de Kiribati.

M. Anote Tong, Président de la République de Kiribati, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Anote Tong, Président de la République de Kiribati, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Tong (parle en anglais) : C'est avec beaucoup de plaisir que je vous salue chaleureusement de la part du Gouvernement et du peuple de Kiribati, au nom desquels j'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée aujourd'hui.

Avant de commencer, je voudrais exprimer nos félicitations à M. Jean Ping à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous avons pleinement

confiance en sa capacité à diriger les travaux de l'Assemblée et à parvenir à des résultats constructifs. Le Président bénéficie de notre plein appui et de notre entière coopération dans l'accomplissement de sa tâche. Je voudrais également remercier le prédécesseur du Président pour l'excellent travail qu'il a accompli en dirigeant les travaux de l'Assemblée au cours de l'année écoulée. Je félicite également le Secrétaire général, qui dirige avec brio notre Organisation en ces temps éprouvants et qui se montre à la hauteur des défis.

Nous nous réunissons à nouveau cette année, alors que nous continuons d'être confrontés, en tant que nations individuelles et en tant que communauté mondiale, à de redoutables défis. Les conflits en cours en Iraq et dans d'autres régions du monde, le fléau du terrorisme et l'existence d'arsenaux nucléaires, l'accélération de la dégradation de l'environnement, la menace du réchauffement de la planète et la montée du niveau des mers, la faim et la pauvreté, le pandémie du VIH/sida et d'autres maladies non contagieuses, la marginalisation des pays les moins avancés au sein de l'économie mondiale et le sous-développement sont autant de problèmes cruciaux que notre Organisation doit examiner aujourd'hui.

Ces défis font planer une ombre menaçante sur les engagements pris par les dirigeants du monde lors du Sommet du Millénaire qui s'est tenu ici, à New York, il y a quatre ans. Ceux-ci s'étaient engagés à œuvrer de concert pour maintenir la paix et la sécurité,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



éliminer la pauvreté et promouvoir le développement au profit de l'ensemble de l'humanité au cours du nouveau millénaire.

La prolifération des armes de destruction massive et le commerce illicite des armes légères continuent de menacer la sécurité internationale. Nous devons former un front uni dans notre démarche et nous attaquer à ces problèmes de façon radicale en renforçant les traités et accords de désarmement et de non-prolifération et en établissant une coopération régionale et internationale plus étroite. Kiribati appuie tous les efforts en faveur de la non-prolifération et, à cet égard, est partie, entre autres, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la Convention sur les armes chimiques.

Nous saluons et nous appuyons le travail de la communauté internationale et les efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour relever les défis que pose le terrorisme, et reconnaissons la nécessité d'une solidarité internationale pour faire face à cette menace mondiale croissante.

Kiribati est attaché à la lutte mondiale contre le terrorisme. Le terrorisme ne connaît pas de frontières et ne nous ne pouvons prétendre en être à l'abri. En fait, en tant que petit État insulaire en développement, nous ne sommes guère à même d'élaborer des contre-mesures efficaces et nous sommes donc particulièrement vulnérables au terrorisme.

Nous savons combien il importe de respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les accords internationaux en matière de sécurité, qui ont été adoptés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Nous ne pouvons pas nous résoudre à la passivité à cet égard, mais force est de reconnaître que les exigences qu'impose le respect de ces résolutions représentent d'immenses défis pour des pays tels que Kiribati.

Nos ressources et capacités techniques limitées sont déjà mobilisées pour satisfaire les besoins sociaux et économiques élémentaires et essentiels de notre population, qui s'accroît rapidement, et cela fait peser de lourdes contraintes sur notre capacité de nous acquitter plus rigoureusement de nos obligations. Toutefois, je voudrais signaler que, grâce à l'assistance technique de nos partenaires de développement, nous avons réalisé des progrès avec la promulgation de lois

importantes relatives au terrorisme et à la criminalité transfrontalière. Nous prévoyons de réaliser prochainement d'autres avancées par rapport aux impératifs de la lutte antiterroriste.

Les progrès réalisés jusqu'à présent ont porté principalement sur l'adoption d'une nouvelle législation. Ce n'est certes que le début du processus. L'application et la mise à exécution des lois promulguées vont représenter une tâche énorme. À cet égard, nous continuerons de compter sur l'assistance et l'appui offerts par la communauté internationale.

Nous notons avec un vif regret et une grande inquiétude la perte de vies humaines et la dévastation de biens provoquées par la récente série de cyclones qui ont frappé les Caraïbes et la côte atlantique des États-Unis. Nous témoignons nos plus sincères condoléances aux personnes affectées par ces catastrophes naturelles.

Les effets néfastes des changements climatiques et de l'élévation du niveau des océans sont en effet des questions critiques en matière de sécurité pour la communauté mondiale dans ce nouveau millénaire, et à plus forte raison pour les États insulaires de faible altitude comme Kiribati. Cette question doit occuper le devant de la scène, aux côtés d'autres questions liées à la sécurité internationale. Nous exhortons la communauté internationale à convenir d'une réponse mondiale unifiée pour mieux protéger l'environnement, tout comme la communauté internationale est maintenant encouragée à réagir au terrorisme et à d'autres menaces à la sécurité mondiale. Notre incapacité en tant que communauté mondiale à nous mettre d'accord sur une position unifiée au sujet des changements climatiques et de l'élévation du niveau des océans est vraiment très décevante, et nous déplorons l'idée selon laquelle la croissance économique doit à tout prix l'emporter sur les questions d'environnement. Notre existence même en tant qu'État, et l'existence de tous les États dans la même situation que Kiribati, est menacée si cette attitude reste prédominante.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance aux nombreux pays qui ont ratifié le Protocole de Kyoto et lancer un appel à ceux qui ne l'ont pas encore ratifié pour qu'ils le fassent de toute urgence. Nous avons fait preuve d'une solidarité remarquable dans la lutte contre le terrorisme mondial. Ne pourrions-nous pas nous montrer également

solidaires dans la lutte contre les changements climatiques et l'élévation du niveau des océans?

La coopération régionale s'est révélée être un mécanisme très efficace pour répondre aux nombreuses difficultés qu'affrontent les pays de notre région. Elle a permis à de nombreux pays du Pacifique de se conformer à un certain nombre des exigences de la lutte antiterroriste. La coopération régionale nous a également permis de traiter efficacement des problèmes émergents dans notre région. Le succès éclatant de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon en a apporté une illustration particulièrement claire.

Nous autres pays du Pacifique sommes convaincus de notre capacité de préparer nous-mêmes notre avenir. Nous avons approuvé le lancement de travaux devant aboutir à un Plan pour le Pacifique, qui permettra de promouvoir une action collective dans les domaines de la sécurité, de la bonne gouvernance, de la croissance économique et du développement durable. Nous pensons que le Plan pour le Pacifique produira des avantages tangibles pour nos peuples et communautés.

Nous reconnaissons la nécessité d'une coopération renforcée et de l'établissement de liens plus étroits et de partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, d'une part, et d'autres organisations, dont le forum des îles du Pacifique, d'autre part. Nous nous félicitons de ces liens et partenariats, qui ne peuvent qu'aboutir à une prestation d'assistance plus efficace, mieux coordonnée et davantage harmonisée en faveur des États Membres.

Progresser eu égard aux aspirations de nos peuples au développement est, pour bon nombre d'entre nous présents aujourd'hui, une des principales priorités, sinon la priorité absolue. Notre objectif de politique nationale est de parvenir à une distribution équitable des bienfaits du développement entre tous nos peuples, sur la base des principes de bonne gouvernance. Nous sommes attachés aux principes énoncés par la Déclaration du Millénaire et sommes sur la bonne voie dans nos efforts nationaux pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été intégrés dans notre stratégie nationale de développement. Nous sommes décidés à poursuivre ces objectifs comme base de développement durable. À cet égard, j'aimerais exprimer notre

gratitude à tous nos partenaires de développement, qui au fil des années ont apporté des contributions significatives à la réalisation de nos aspirations en matière de développement.

Bien que nous soyons reconnaissants de l'assistance qui nous a été fournie par nos partenaires de développement, nous avons des possibilités d'en faire plus pour nos peuples, et ce, sans recourir à l'aide au développement. Kiribati dispose d'une zone économique exclusive très étendue qui comprend des ressources halieutiques importantes. Ces ressources sont actuellement exploitées par des pays pratiquant la pêche hauturière dans le cadre d'accords de licence. Toutefois, les revenus que nous tirons de ces accords de licence sont négligeables, n'atteignant que 5 % environ de la valeur des captures au débarquement.

Bien entendu, nous souhaiterions tirer un meilleur rendement de cette ressource. Notre capacité de parvenir à un développement économique durable en dépend. Aussi nous exhortons les États représentant les pavillons de ces intérêts de pêche d'explorer les avantages mutuels qui pourraient naître d'une collaboration avec les détenteurs de ressources, par la mise en place d'installations terrestres qui augmenteraient la valeur des produits. Nous estimons qu'un tel modèle aurait aussi pour conséquence d'éviter la surexploitation des stocks de poissons et assurerait la conservation de ces ressources dans l'intérêt à long terme de l'humanité.

L'entrée en vigueur en juin de cette année de la Convention sur le thon du Pacifique occidental et central représente une avancée importante pour la gestion des pêches dans le Pacifique occidental et central.

En cette époque de mondialisation, de progrès dans les technologies de l'information et de libéralisation des échanges, il est regrettable de constater que seuls certains tirent pleinement parti de ces progrès et de ces avancées, tandis qu'un nombre de personnes beaucoup plus important restent à l'écart. La réalité est qu'une grande partie de la population mondiale, résidant en majeure partie dans les pays en développement, continue de vivre dans la pauvreté et reste marginalisée par rapport aux accords commerciaux et aux possibilités d'accès aux marchés. Les promesses de la mondialisation et du libre-échange en tant que forces positives pour la croissance économique et le progrès social continuent d'échapper

au plus grand nombre. Il reste beaucoup à faire pour que le plus grand nombre profite aussi des bienfaits de la mondialisation.

Kiribati appuie les conclusions du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous demandons instamment que ces conclusions soient prises en compte et intégrées dans les travaux de l'Assemblée, notamment pour l'examen de haut niveau, en 2005, des résultats du Sommet du Millénaire.

Nous nous félicitons de l'appui apporté par l'ONU à la tenue au début de l'année prochaine à Maurice, de la Réunion internationale pour l'examen décennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Comme d'autres petits États insulaires en développement, nous attachons une grande importance à cet examen. Grâce à l'appui constant et à l'engagement de nos partenaires de développement en faveur de ce processus, nous pouvons être assurés de parvenir à des résultats importants, qui aideront véritablement à changer la donne en ce qui concerne la qualité de vie de nos peuples.

Nous partageons les inquiétudes de la communauté internationale concernant la propagation du VIH/sida et son effet dévastateur en tant que crise sanitaire et en tant que problème de développement. Nous nous félicitons des récentes évolutions dans la recherche de médicaments abordables pour les victimes du VIH/sida dans les pays en développement. Nous appelons à davantage de collaboration dans la recherche sur le VIH/sida et à une mobilisation des ressources pour les activités de prévention et pour fournir de meilleurs soins médicaux aux personnes touchées.

Nous restons persuadés de la pertinence et de l'importance du rôle de l'ONU et de sa capacité de relever les défis du monde contemporain. À cet égard, Kiribati se félicite des efforts visant à réformer cette Organisation, pour qu'elle puisse mieux répondre aux difficultés de notre époque, et nous les appuyons sans réserves.

Compte tenu du rôle crucial du Conseil de sécurité dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales et de l'importance que nous accordons à cette question, nous voyons la nécessité de réformer le

Conseil de sécurité, notamment l'élargissement des deux catégories de membres, tant permanents que non permanents, du Conseil. L'élargissement est nécessaire pour mieux traduire les réalités du monde contemporain. Nous notons que certains pays, y compris le Japon, ont constamment engagé des ressources importantes pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales et nous pensons qu'un siège permanent au Conseil de sécurité devrait leur être octroyé.

Nous accordons une grande importance à notre appartenance à cette noble Organisation, et nous réaffirmons notre engagement à défendre les valeurs et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. La Charte symbolise notre espoir de voir se réaliser l'avènement de la justice et de l'égalité et la protection et la promotion des droits de l'homme fondamentaux de tous les peuples. À cet égard, nous estimons que les principes d'exclusion appliqués à Taiwan, qui vise à devenir membre de l'Organisation des Nations Unies, vont à l'encontre des valeurs et des objectifs mêmes de la Charte que nous nous efforçons tous de défendre. En cette ère de tensions et de conflits, nous devrions abandonner les pratiques actuelles d'exclusion et embrasser une démarche davantage marquée par l'inclusion, grâce à laquelle tous les pays disposés et capables de contribuer aux efforts de la communauté internationale pour promouvoir la paix et la stabilité mondiales seront accueillis comme des partenaires sur un pied d'égalité. Taiwan continue de contribuer avantageusement au développement de nombreux pays en développement et a la capacité de participer à l'activité constructive de l'Organisation des Nations Unies. Il est par conséquent regrettable que le souhait de 23 millions de Taiwanais de faire à nouveau partie de la communauté mondiale des nations continue d'être rejeté.

Les défis auxquels nous sommes confrontés à l'heure actuelle sont effectivement redoublés, mais non insurmontables. Grâce aux engagements renouvelés et à une détermination commune de travailler en étroite collaboration et de nous entraider, nous pouvons réussir à créer un monde plus sûr, plus prospère et plus juste pour tous au cours de ce millénaire.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Kiribati de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Anote Tong, Président de la République de Kiribati, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fabio Berardi, Ministre des affaires étrangères et des affaires politiques de la République de Saint-Marin.

M. Berardi (Saint-Marin) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer ma grande et profonde satisfaction à l'occasion de la libération récente de quatre otages enlevés en Iraq, parmi eux une jeune femme dont la mère est une Saint-Marinaise engagée dans des activités humanitaires en faveur de la population civile iraquienne. Au nom du Gouvernement saint-marinais, je souhaite remercier de tout cœur le Gouvernement italien, qui a joué un rôle actif dans la libération, ainsi que tous ceux qui l'ont rendu possible.

Au nom du Gouvernement saint-marinais, je souhaite féliciter M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères du Gabon, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session. Je souhaite également remercier le président sortant, M. Julian Hunte, pour l'engagement et la détermination absolus qu'il a montrés dans son travail.

Jusqu'à présent les activités de l'Organisation des Nations Unies ont été cruciales dans la réduction des conflits entre les États. Cependant, bien que le nombre de conflits internationaux ait diminué, l'humanité est toujours confrontée à de nouvelles menaces, auxquelles il n'est possible de faire face que par une action multilatérale. Afin qu'elle puisse continuer à servir la communauté internationale, il faudrait doter l'Organisation des Nations Unies d'instruments plus efficaces pour renforcer la médiation et le règlement pacifique des différends, le contrôle préventif, la vérification, la planification et l'utilisation des sanctions afin d'éviter que n'éclatent des guerres, et de promouvoir le désarmement et la limitation des armements. De plus, l'Organisation des Nations Unies doit recevoir un appui suffisant pour pouvoir mieux répondre au nombre croissant de demandes relatives à des opérations de maintien de la paix dans différentes régions du monde. Dans ce contexte, nous nous

félicitons des résultats obtenus à ce jour, mais le processus requiert de la part des gouvernements une volonté plus forte de se conformer aux règles internationales et de mettre en œuvre un régime de coopération concret et efficace.

Conformément aux normes internationales pertinentes, Saint-Marin a récemment adopté une loi spéciale pour lutter contre le terrorisme et les crimes qui y sont associés. Saint-Marin coopère aussi activement avec les deux comités de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies, établis conformément aux résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Depuis les attaques tragiques du 11 septembre contre les États-Unis d'Amérique, la communauté internationale a pris conscience de la gravité de la menace du terrorisme. Des événements dramatiques récurrents dans le monde entier, les attaques violentes perpétrées en Iraq, non seulement contre des soldats mais également contre des civils, contre les médias et, plus récemment, contre les volontaires des missions humanitaires des organisations non gouvernementales, obligent nos pays à se rendre compte de toute l'étendue de ce phénomène et de sa prolifération, et de la nécessité de trouver une réponse commune et efficace reposant sur un engagement conjoint plus ferme.

L'acte terroriste terrifiant qui a été commis en Ossétie contre des centaines d'innocents et un très grand nombre d'enfants montre que cette stratégie systématique visant à répandre la peur, la haine et la destruction est humainement et moralement inacceptable.

Saint-Marin condamne encore une fois toutes les formes de terrorisme, menace la plus sérieuse et la plus imminente à la paix, pour lequel il ne peut y avoir ni explication ni justification. Nous appuyons la recherche de solutions constructives qui encouragent le dialogue et la compréhension mutuelle entre les peuples de cultures et de religions différentes afin de diffuser une culture de paix et de coopération, de plus en plus partagée, qui aidera à rejeter la violence et l'oppression.

Le Gouvernement saint-marinais saisit cette occasion pour remercier tout particulièrement le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, qui a contribué à la mise en place du Gouvernement intérimaire de l'Iraq, et renouvelle son appui au Premier Ministre Allawi en vue des élections

démocratiques prévues pour janvier 2005. Les élections seront sans aucun doute une étape importante pour le peuple iraquien dans l'exercice de sa souveraineté.

Nous voulons croire que la communauté internationale aidera à la réconciliation nationale en Iraq, sur la base des dispositions de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 8 juin, pour les questions relatives à l'indépendance, la sécurité et la légalité. En dépit de l'attentat tragique contre son bureau de Bagdad, l'an dernier, l'ONU peut continuer de jouer un rôle clef en Iraq, alors, en particulier, que la situation est devenue extrêmement complexe et délicate, notamment d'un point de vue humain et politique.

Une autre source importante de préoccupation et de déception pour Saint-Marin est la persistance de la crise du Moyen-Orient, qui reste non réglée malgré les efforts déployés par l'ONU pour encourager le dialogue et une indispensable médiation.

Pour atteindre l'objectif final d'une coexistence légitime, pacifique et sûre entre les deux États d'Israël et de la Palestine, le processus politique énoncé dans la Feuille de route et appuyé par la communauté internationale semble encore être la seule solution viable. Par conséquent, au nom du Gouvernement de Saint-Marin, je réitère ce que j'ai déclaré récemment aux Ministres des affaires étrangères d'Israël comme de la Palestine, à savoir que nous espérons sincèrement que ce processus sera relancé.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, la position de la République de Saint-Marin est bien connue. Nous sommes favorables à une augmentation du nombre des membres non permanents, de la façon la mieux adaptée, et à la restriction progressive du droit de veto, en vue de son élimination à terme. De fait, l'augmentation du nombre des sièges permanents et l'extension du droit de veto signifieraient, à notre sens, une plus grande injustice en raison de la perpétuation des privilèges et du renforcement de la discrimination entre les États Membres de l'ONU qu'elles représenteraient. Elles limiteraient, d'autre part, le pouvoir de l'Assemblée générale d'élire les candidats les mieux adaptés, en fonction des différentes périodes historiques.

Le Gouvernement de Saint-Marin approuve pleinement la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, adoptée en juillet 2004, concernant la

revitalisation des travaux de l'Assemblée. De même, nous sommes satisfaits de la résolution 58/314, adoptée le même jour, qui octroie au Saint-Siège des prérogatives plus importantes et plus pointues en tant qu'Observateur.

La préservation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que le plein respect de la liberté, de l'égalité et de la démocratie, ont toujours été un élément essentiel de l'histoire de Saint-Marin, et sont à la base même de ses 1 700 ans d'existence. Ces questions continuent de régler ses relations avec les autres États et les organisations internationales. C'est dans cet esprit que j'adresse, une fois de plus, tous mes vœux de succès à Mme Louise Arbour, récemment nommée Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Saint-Marin a foi dans le rôle de la Cour pénale internationale et il a récemment appuyé le projet d'accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale et la mise en place d'un bureau de liaison de la Cour à New York.

Mon pays est fermement engagé dans la campagne en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort, et il a récemment ratifié le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

La signature et la ratification récentes par Saint-Marin de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont été suivies d'une loi octroyant la pleine égalité entre les sexes pour la transmission aux enfants de la citoyenneté de Saint-Marin. En outre, le Gouvernement a ensuite mis en place le premier ministère de l'égalité des chances de l'histoire.

2004 est l'Année internationale de la famille et nous espérons que le plus grand nombre de pays possible emboîteront le pas à Saint-Marin en signant les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. En outre, Saint-Marin a récemment ratifié la Convention sur la protection des enfants et la coopération face à l'adoption internationale, adoptée en 1993 à La Haye, engageant

par là un large débat interne sur la garde parentale conjointe dans les cas de séparation des parents.

Mon pays accorde une attention tout aussi importante aux membres les plus désavantagés de nos familles et de nos sociétés et à la question du vieillissement croissant de la population, observée en particulier dans les pays développés. Dans ce cadre, notre gouvernement œuvre au renforcement des infrastructures existantes de soutien et d'assistance aux familles.

Nous espérons sincèrement parvenir à un accord sur le texte final d'une convention internationale pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

Le Président assume la présidence.

Saint-Marin voudrait également souligner la pertinence des objectifs formulés dans le Consensus de Monterrey, compte tenu, notamment, de la famine qui fait encore mourir 14 millions de personnes, dont 6 millions d'enfants. Un milliard de personnes n'ont pas d'eau potable et 3 milliards d'êtres humains ne reçoivent pas de soins médicaux suffisants.

Pourtant, on ne peut commencer à éliminer la pauvreté si l'on ne commence pas par un respect de l'écosystème. À cet égard, un instrument précieux de développement et de protection de l'environnement est, à notre avis, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, récemment ratifiée par Saint-Marin, qui compte également de prendre une part active à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », 2005-2015.

Conformément aux objectifs de la santé pour tous, Saint-Marin a récemment ratifié la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé et il réitère son appui à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, consciente que la propagation de nouvelles épidémies exige une coopération internationale plus énergique.

En cette importante occasion où nous nous réunissons, année après année, pour échanger nos vues en tant que représentants de nos gouvernements respectifs, nous assistons à des expressions de préoccupation et de frustration croissantes vis-à-vis des nombreuses menaces qui affligent gravement l'humanité et mettent éventuellement en danger notre avenir commun.

Pourtant, les idéaux et les principes que nous avons réaffirmés dans la Déclaration du Millénaire sont toujours la norme de référence la plus élevée pour guider nos efforts, que ce soit à l'intérieur de nos États respectifs ou dans le cadre des travaux des Nations Unies. Nous avons besoin de susciter l'espoir et de concrétiser nos aspirations universelles à la paix, à la coopération et au développement.

À cette fin, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes meilleurs vœux de succès, ainsi qu'au Secrétaire général, à tous les fonctionnaires de l'ONU et à tous nos pays.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. A. R. la Princesse Hajah Masna, Envoyée spéciale du Brunéi Darussalam.

La Princesse Hajah Masna (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous présenter, Monsieur le Président, mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Ma délégation souhaite vous assurer de son plein appui et de son entière coopération pendant la durée de votre mandat. J'exprime également à votre prédécesseur, M. Julian Hunte, ma reconnaissance pour son rôle de chef de file et le travail qu'il a accompli sans relâche l'an dernier.

J'exprime également ma reconnaissance à M. Kofi Annan et à son personnel pour leur travail acharné et leur engagement. Le dévouement et les qualités de chef de file dont le Secrétaire général a fait personnellement preuve dans les activités de l'Organisation des Nations Unies, en particulier ses efforts en faveur de la paix et de la stabilité mondiales, constituent une source d'inspiration pour nous tous. Ces efforts sont d'autant plus indispensables au vu de ce que beaucoup d'entre nous avons décrit comme une évolution mondiale inquiétante.

Au nom du Gouvernement du Brunéi Darussalam, je tiens à faire part de notre sympathie et de nos condoléances aux gouvernements et aux peuples des États-Unis et des pays des Caraïbes pour les dévastations causées par les récents cyclones.

Depuis sa fondation il y a 59 ans, l'ONU a obtenu de nombreux résultats, tout particulièrement dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans l'édification d'un monde stable et prospère. Il n'y a pas eu de guerre mondiale depuis sa création, et elle a

eu une influence positive dans de nombreux domaines, tels que le maintien de la paix, l'éradication de plusieurs maladies et le développement socioéconomique. Nous nous félicitons vivement de ces efforts et apprécions les sacrifices des parties concernées.

Toutefois, les succès obtenus par l'ONU ont été compromis par une évolution internationale de plus en plus complexe. Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/59/1), le Secrétaire général a déclaré que « Vue dans la perspective historique de l'Organisation des Nations Unies, l'année 2004 a été singulièrement fertile en événements ». C'est l'année au cours de laquelle la guerre en Iraq a mis particulièrement en relief le débat autour du rôle de l'ONU.

En outre, notre organisation reste préoccupée par de nombreux problèmes non encore résolus. Entre autres, le conflit palestinien reste un motif de grave préoccupation. Le terrorisme et les armes de destruction massive continuent de représenter de graves menaces. En même temps, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et la propagation des maladies entraînent davantage de misère et de souffrances pour des millions de personnes. Ces problèmes exigent de notre part une réponse explicite qui définira en fin de compte la raison d'être de notre Organisation. Nous avons donc plus que jamais besoin d'une ONU forte et efficace, une Organisation à même de promouvoir la paix et le développement dans le monde. Elle doit également éveiller l'espoir et donner une raison d'être aux hommes et aux femmes qui de plus en plus se tournent vers elle pour améliorer leur vie.

Toutefois, l'ONU ne peut pas tout faire toute seule. Pour que l'ONU s'acquitte efficacement de ses responsabilités, les États Membres doivent œuvrer ensemble, verser des contributions et honorer leurs engagements. Alors que nous oeuvrons collectivement pour relever les défis complexes actuels, nous devons adhérer aux principes consacrés par la Charte. Les conventions et les traités dans toutes les différentes catégories, de la non-prolifération nucléaire à la préservation de l'environnement, sont des manifestations de la façon dont l'ONU et nous-mêmes cherchons à protéger nos populations et à nous assurer qu'elles exploitent pleinement leur potentiel. À cet égard, je tiens à féliciter le Secrétaire général de son allocution devant l'Assemblée générale, dans laquelle

il a souligné l'importance de ces questions. C'est par notre réaffirmation des principes de la Charte que nous pourrions défendre effectivement les idéaux humains, renforcer la sécurité et la stabilité et promouvoir le développement durable.

L'ONU est indubitablement l'organe international le plus universel à même d'apporter une réponse multilatérale. Nous devons réformer d'urgence l'ONU pour qu'elle puisse disposer de meilleurs moyens. À cet égard, le Brunéi Darussalam appuie pleinement les efforts du Secrétaire général visant à renforcer et à revitaliser l'ONU. En particulier, nous saluons le travail du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qu'il a constitué à cet effet.

Nous estimons que la réforme de l'ONU devrait être totale et prévoir un Conseil de sécurité élargi et plus représentatif, un rôle plus dynamique pour l'Assemblée générale et une meilleure coordination entre les institutions des Nations Unies. L'intérêt que plusieurs pays ont montré pour siéger en qualité de membres permanents au Conseil de sécurité indique clairement le désir de changement.

À sa prochaine session, l'Assemblée examinera le rapport du Groupe de haut niveau et les recommandations du Secrétaire général. Je sais qu'il est difficile de trouver une solution acceptable pour tous, mais il incombe aux États Membres de participer à la mise en œuvre des réformes qui font cruellement défaut. Ainsi, la volonté de parvenir à un ensemble équilibré de propositions nous sera nécessaire. Nous attendons avec intérêt le rapport qui, nous l'espérons, présentera les propositions ambitieuses et réalistes indispensables à la conclusion de ce débat vieux de dix ans sur cette question.

L'an prochain sera pour nous une période cruciale car nous examinerons la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour nous assurer que les engagements énumérés dans la Déclaration du Millénaire sont exécutés dans les délais prescrits, il nous faut agir sans retard. En ce qui concerne le Brunéi Darussalam, nous faisons de notre mieux pour atteindre ces objectifs.

Alors que nous entamons l'examen de notre ordre du jour pour la présente session, nous ne devons pas perdre de vue les problèmes qui touchent de nombreux innocents en Palestine. Les événements récemment survenus, notamment la construction illégale du mur

dans les territoires palestiniens occupés, doivent prendre fin et être inversés. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale qui a suivi, montrent que la communauté internationale est unanime pour faire cesser l'injustice dans les territoires occupés.

Les parties concernées doivent mettre tout en œuvre pour empêcher que la situation ne se détériore. Elles doivent déployer de sérieux efforts pour honorer leurs obligations au titre de la Feuille de route. Il est essentiel que des progrès soient réalisés pour que nous puissions parvenir à un règlement global, juste et durable de cet ancien conflit.

La situation dans d'autres régions du Moyen-Orient, notamment en Iraq, a suscité de vives inquiétudes. Nous prenons acte du rôle central que joue l'ONU et des efforts que déploient d'autres pays et parties pour aborder les dimensions politiques et humanitaires des problèmes.

Dans notre région, nous reconnaissons que la question nucléaire dans la péninsule coréenne pèse lourdement sur la paix, la stabilité et la sécurité de la région Asie-Pacifique. Nous nous félicitons du rôle que la Chine, la République démocratique populaire de Corée, le Japon, la République de Corée, la Russie et les États-Unis jouent dans la recherche d'une solution par le dialogue dans le cadre des entretiens entre les six parties. Il importe que toutes les parties concernées poursuivent leurs efforts pour parvenir à un règlement pacifique de la question.

Nous sommes profondément attristés par les scènes effroyables des souffrances infligées à des personnes innocentes par des actes terroristes. Le Brunéi Darussalam voudrait exprimer sa profonde sympathie aux gouvernements et aux peuples des pays d'Asie, du Moyen-Orient et d'Europe qui ont été la cible d'actes terroristes durant l'année écoulée. Nous condamnons fermement ces actes odieux.

Le terrorisme nous touche tous – hommes et femmes, adultes et enfants, pays développés et en développement. Il ne connaît aucune frontière. Il ne présente aucune affinité ethnique, raciale ou religieuse. En dépit des efforts concertés, des incidents dévastateurs cette année ont aggravé les menaces et les défis posés par le terrorisme. Ces actes deviennent de plus en plus complexes, et la lutte que nous livrons contre eux est loin d'être achevée. D'où l'importance de traiter ce problème dans son ensemble. Pour ce

faire, il convient d'en identifier l'origine et les causes profondes. Nous ne devons pas perdre cela de vue si nous voulons trouver une solution sur le long terme. Dans le même temps, nous ne devons pas laisser les terroristes nous diviser et saper notre volonté de conjurer ensemble cette menace.

Face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, nous devons faire davantage pour que l'ONU garde son rôle essentiel. Je ne doute pas, Monsieur le Président, que sous votre direction avisée, l'Assemblée générale verra ses efforts couronnés de succès et prendra les décisions nécessaires pour réaliser les espoirs et les attentes des peuples qu'elle représente. Si la tâche qui nous attend est énorme, il en est de même de nos capacités dès lors que nous travaillons tous main dans la main.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. Prakash Sharan Mahat, Ministre d'État aux affaires étrangères du Népal.

M. Mahat (Népal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter M. Jean Ping de son élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Il peut compter sur la coopération entière de ma délégation dans l'exercice de ses importantes fonctions. Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Julian R. Hunte, Ministre des affaires extérieures de Sainte-Lucie, qui a su diriger avec brio les travaux de la session précédente de l'Assemblée. Nous adressons tous nos remerciements au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa gestion avisée et inestimable des activités de l'ONU.

Au nom du Gouvernement de Sa Majesté et du peuple népalais, j'adresse nos sincères condoléances aux Gouvernements, pays et peuples qui ont été frappés par les ouragans et les attentats au cours de ces dernières semaines et derniers mois.

Nous traversons l'une des périodes les plus agitées depuis la Deuxième guerre mondiale. La fin de la guerre froide a libéré les forces de la démocratie et ouvert l'économie tandis que la révolution scientifique et technique a transformé le monde en village planétaire en réduisant les distances et en tissant des réseaux. Mais cela est allé de pair avec un lot de conséquences négatives. Les conflits internes se multiplient, déplaçant les populations. Le terrorisme international gagne du terrain. La mondialisation a creusé le fossé entre les riches et les pauvres. La

pauvreté, l'ignorance, la maladie et l'injustice persistent, s'aggravent même pour la majeure partie de l'humanité. La criminalité transnationale étend son emprise. Aucun pays n'est immunisé contre les effets des énormes problèmes qui frappent aujourd'hui l'humanité. Pour en venir à bout, il est essentiel que la communauté internationale agisse collectivement dans l'esprit du multilatéralisme. L'ONU a la légitimité et le mandat voulus pour promouvoir des solutions multilatérales aux problèmes communs de notre temps.

En effet, l'ONU incarne l'ensemble des rêves nourris par l'humanité et toutes ses aspirations de paix, de sécurité et de développement. Ayant une foi absolue en les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Népal reconnaît le rôle central de l'ONU dans la poursuite de ces rêves collectifs.

La situation internationale qui se dessine est lourde de défis. Les conflits internes ont touché des pays comme l'Iraq et le Burundi, Haïti et le Soudan. Le terrorisme est devenu une menace mondiale, assombrissant la vie de millions de personnes de par le monde. Les armes létales mettent constamment en péril les êtres humains et l'existence même de la civilisation.

De l'avis général, la situation en Iraq est très explosive et extrêmement périlleuse. Le peuple népalais ne s'est toujours pas remis du choc provoqué par l'assassinat barbare, le 31 août, des 12 Népalais innocents pris en otages dans ce pays. Nous condamnons vigoureusement ce crime odieux, perpétré par des terroristes. Nous formons le vœu que le peuple iraquien parviendra à améliorer le climat de sécurité, à tenir les élections comme prévu et à vivre dans un Iraq libre, sûr, démocratique et prospère.

Le Moyen-Orient est enfermé dans un cycle de violence. Pour le briser, Israël aussi bien que la Palestine devront faire preuve de la plus grande retenue et engager un dialogue fructueux afin d'instaurer la confiance mutuelle tant nécessaire pour mettre en œuvre la Feuille de route du Quatuor, qui offre une solution viable et durable sous la forme de deux États. Le Népal souscrit à la Feuille de route et juge positif le plan de retrait de Gaza annoncé par Israël.

Malgré l'amélioration progressive de la sécurité, l'Afghanistan est loin d'être un pays sûr et sa reconstruction loin d'être satisfaisante. La communauté internationale doit agir davantage pour faire régner la sécurité dans tout le pays, tenir des élections libres et

équitable et accélérer la reconstruction et le développement.

Le Népal soutient l'action menée par l'ONU pour assurer la paix et le retour à la normale à Haïti, au Burundi, au Libéria, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et au Soudan. Nous sommes fiers d'y apporter notre modeste contribution par l'intermédiaire des troupes que nous déployons dans ces pays. Il est primordial que la communauté internationale continue d'aider ces pays dans leurs efforts de reconstruction et de redressement.

L'expérience du Népal témoigne de son attachement indéfectible aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Jusqu'à ce jour, plus de 45 000 soldats de la paix népalais ont brillamment servi dans différentes missions, 47 ayant sacrifié leur vie au service de la paix et de l'humanité. Pour l'heure, près de 2 500 casques bleus népalais prennent part à 12 missions de maintien de la paix aux quatre coins du monde.

Le Népal apprécie l'aide fournie par l'ONU pour pallier les pénuries d'équipement de nos troupes. Nous prions instamment l'ONU de multiplier et d'étendre les consultations avec les pays qui fournissent des contingents, y compris dans les phases de planification et de préparatifs de déploiement. Nous prions instamment l'ONU d'offrir aux ressortissants népalais de plus grandes chances d'occuper des postes d'encadrement au Secrétariat et dans les missions.

Désireux de faire partager son expérience du maintien de la paix, auquel il reste attaché, le Népal brigue un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2007-2008, après 19 ans d'absence de cet organe. Je profite de l'occasion pour demander aux États Membres de nous accorder le privilège de nous soutenir lors de l'élection qui se tiendra en 2006.

Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit regarder au-delà des conflits immédiats et s'efforcer de jeter les solides fondations d'une paix durable que sont le désarmement, le développement et la légalité.

Le Népal s'inquiète vivement du recul enregistré dans le désarmement. Bien évidemment, la non-prolifération des armes de destruction massive est primordiale pour que ces armes restent hors de portée des éléments réprouvés. Aucune paix ne sera durable

sans une action concertée en faveur du désarmement, en particulier nucléaire, ces armes représentant le plus grand péril qui plane sur la civilisation. Il est regrettable que la Conférence du désarmement n'ait aucun programme de travail depuis plusieurs années. Il est essentiel de permettre à cet organe de se doter d'une stratégie cohérente afin d'éliminer toutes les armes nucléaires suivant un échéancier précis.

Nous réaffirmons notre adhésion au principe des zones exemptes d'armes nucléaires et à la non-utilisation de ces armes dans l'espace extra-atmosphérique. La communauté internationale devrait également œuvrer sur une base collective au renforcement du contrôle des armes légères afin d'empêcher les acteurs non étatiques de les utiliser à mauvais escient.

Les centres régionaux pour la paix et le désarmement jouent un grand rôle dans l'instauration de la confiance entre les nations.

Le Népal est impatient d'installer à Katmandou le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique le plus tôt possible. Nous sommes prêts à signer les accords nécessaires, conformément aux pratiques et aux dispositions diplomatiques appliquées pour les deux autres centres régionaux. Nous souhaitons également que le processus de Katmandou soit relancé sans délai.

La paix et la sécurité internationales continueront de nous échapper tant que nous ne nous attaquerons pas aux causes profondes des conflits, à savoir la pauvreté, l'ignorance, la maladie, l'exclusion et l'injustice. La plupart des conflits qui sévissent de par le monde aujourd'hui, avec leurs conséquences régionales et mondiales, trouvent leur origine dans ces tristes conditions humaines. Il est absolument nécessaire que nous nous penchions sur ces conditions de manière collective dans l'intérêt commun.

Aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes vivent dans le dénuement. Des millions d'individus ne savent toujours pas lire ni écrire. Des maladies que l'on pourrait prévenir font un grand nombre de victimes parmi les enfants; le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose déciment des sociétés entières, particulièrement en Afrique. L'accroissement de la population a entraîné la dégradation de l'environnement. Les dissensions raciales, culturelles et liées à la richesse ont souvent été les sources de l'exclusion, de l'intolérance et de l'injustice. La

pauvreté a forcé un grand nombre de personnes à migrer et la criminalité a prospéré dans ces tristes conditions.

Il ne fait aucune doute que les pays en développement ont la responsabilité principale de leur propre développement économique et de leur progrès social. Ils doivent prendre des mesures pour réformer leurs politiques et leurs institutions et créer un climat dans lequel les entreprises, l'innovation et le développement peuvent prospérer. La plupart de ces pays se sont efforcés de le faire de leur propre initiative et de s'acquitter ainsi de leur part des engagements pris dans le cadre de différents accords mondiaux.

Mais leurs partenaires de développement doivent également honorer les obligations qui leur incombent au titre de ces accords mondiaux, car les pays en développement, compte tenu des défis monumentaux qui sont les leurs, ne peuvent relever ces défis et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement sans une aide renforcée de leurs partenaires de développement.

Les partenaires de développement devraient respecter les objectifs convenus concernant l'Aide publique au développement et offrir un allègement plus substantiel de la dette aux pays endettés. En fait, bien que les flux d'aide publique au développement aient augmenté depuis 2002, ils restent en deçà des 50 milliards de dollars annuels supplémentaires nécessaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le remboursement de la dette consomme une grande partie des ressources des pays en développement et l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ne couvre pas encore tous les pays les moins avancés.

Sur le long terme, une mondialisation juste, fondée sur des règles équitables et des marchés ouverts, contribuera à réduire la pauvreté, à créer des emplois et à faire progresser le niveau de vie dans les nations en développement. Les partenaires de développement devraient, donc, abolir leurs subventions agricoles et ouvrir leurs marchés aux produits et à la main-d'œuvre du Sud. Ils devraient également fournir une aide au renforcement des capacités afin d'attirer des investissements étrangers directs et d'éliminer les contraintes qui pèsent sur l'offre, en particulier dans les nations les moins avancées. Les pays les moins avancés, qui sont le plus

marginalisés, ont besoin d'une aide et d'un accès aux marchés plus larges, comme cela a été convenu dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles, afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté et qu'ils puissent tenir leur rang dans l'économie mondiale. Nos études ont montré que le Népal ne sera pas en mesure d'atteindre la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement sans de telles mesures ciblées de la part de ses partenaires de développement.

Leur enclavement géographique et la distance qui les sépare des principaux couloirs de commerce handicapent les pays en développement sans littoral. Nous demandons instamment aux partenaires de transit et de développement de mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty pour surmonter ces difficultés.

Le Népal est devenu membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) l'an passé, cependant la plupart des pays les moins avancés demeurent à l'écart des cadres commerciaux multilatéraux. Nous invitons les membres de l'OMC à faciliter l'adhésion rapide et privilégiée de ces pays. Le Népal prie aussi instamment la communauté internationale de modifier l'architecture financière internationale afin de donner voix au chapitre aux petits et aux faibles.

Le Népal est convaincu que la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit doivent aller de pair avec la paix et le développement si l'on veut obtenir un progrès général dans un pays donné. Il est encourageant de constater qu'aujourd'hui plus que jamais dans le monde un plus grand nombre de personnes vivent dans la démocratie et la liberté.

Malheureusement, toutefois, les conflits et la pauvreté ont forcé des millions d'individus hors de leur foyer et de leur pays. Les conflits, avec les groupes de criminels, ont aussi violé l'état de droit et les droits fondamentaux des personnes.

Les démocraties nouvelles devraient tirer parti de leur expérience respective en matière de consolidation des institutions et des valeurs démocratiques, et la communauté mondiale devrait s'unir pour lutter contre la criminalité transnationale. L'état de droit devrait s'appliquer non seulement aux situations nationales mais également à l'ensemble de la communauté internationale.

Il y a 17 millions de réfugiés dans le monde, un chiffre ahurissant. Un plus grand nombre encore de personnes sont déplacées. Dans de nombreuses zones,

ces personnes vivent dans la peur et dans des conditions révoltantes. Les enfants n'ont aucun accès à une éducation décente et les adultes n'ont ni emploi ni perspectives économiques. Dans certains cas, ce sont des générations entières qui grandissent dans des camps de réfugiés, luttant pour trouver leur identité.

La communauté mondiale a l'obligation de fournir une aide humanitaire à ces personnes qui en ont tant besoin et de les aider à se réinstaller une fois qu'elles sont rentrées dans leur foyer.

Près de 100 000 réfugiés Bhoutanais vivent depuis plus de 10 ans dans des camps à l'est du Népal. Nos efforts bilatéraux pour parvenir à un règlement négocié avec le Bhoutan se sont avérés lents et entrecoupés. Même les réfugiés dont la situation a été vérifiée par une équipe conjointe n'ont toujours pas pu rentrer chez eux. D'autres attendent que le processus conjoint de vérification ait lieu.

Depuis des générations, le Népal et le Bhoutan sont des amis proches et entretiennent des relations de respect mutuel. La présence de réfugiés bhoutanais sur notre sol est un phénomène fâcheux qui pourrait être évité. C'est pourquoi, nous espérons sincèrement que le processus de vérification pourra être accéléré, que les réfugiés dont l'identité a été vérifiée seront rapatriés à brève échéance et que les personnes rentrées chez elles pourront exercer leurs droits humains et vivre en sécurité, dans la dignité et dans l'honneur dans leur propre pays.

À l'évidence, le Népal n'a pas la capacité de prendre en charge ces réfugiés, même si nous les avons autorisés à rester pour des raisons humanitaires. Aussi demandons-nous à la communauté internationale, et notamment au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de maintenir leur aide jusqu'à ce que les réfugiés soient en mesure de rentrer chez eux et de se réinstaller complètement dans leur pays.

Notre situation est de plus en plus difficile en raison des violences armées déclenchées en 1996 par de soi-disant maoïstes. Ce mouvement violent est apparu alors que la démocratie était en train de s'enraciner et que la croissance économique s'accélérait grâce à la réforme de nos politiques. Ce mouvement maoïste a brutalisé la population et détruit des biens privés et des infrastructures publiques d'une valeur de plusieurs milliards de roupies. Ils ont enlevé des enfants et les ont enrôlés comme enfants soldats. Ils sont restés insensibles à nos appels demandant que

les écoles soient considérées comme des zones de paix. Ils pratiquent l'extorsion et l'intimidation et tuent des civils innocents.

Malgré cela, le Gouvernement de Sa Majesté s'est sincèrement efforcé de nouer un dialogue constructif et concluant afin de trouver un règlement politique. Le Gouvernement a aussi l'obligation de protéger la vie des citoyens et de sauvegarder les biens privés et les infrastructures publiques en renforçant la sécurité. Il apprécie grandement l'appui moral et matériel que ses amis lui ont accordé pour combattre cette violence.

Dans ce contexte, nous apprécions sincèrement l'intérêt exprimé par le Secrétaire général concernant la situation au Népal et le fait qu'il soit prêt à appuyer les efforts de paix du Gouvernement. La coalition gouvernementale quadripartite, avec son mandat large, s'emploie sérieusement à lancer un processus de paix au Népal. Nous sommes persuadés que nous serons en mesure de résoudre le problème nous-mêmes.

Même au beau milieu de ces difficultés, le Gouvernement de Sa Majesté est déterminé à protéger les libertés et les droits de l'homme de ses ressortissants. La Commission nationale des droits de l'homme surveille la situation des droits de l'homme dans le pays et un plan d'action national pour les droits de l'homme, d'une durée de trois ans, a été lancé pour respecter nos engagements pris dans ce domaine.

Nous avons demandé l'assistance technique du haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour nous aider à renforcer les capacités de la Commission nationale des droits de l'homme. Un Centre pour la promotion des droits de l'homme a été créé en vue d'assurer la coordination entre les départements et pour superviser les questions relatives aux droits de l'homme.

L'Organisation des Nations Unies est le pivot absolument incontournable du multilatéralisme si l'on veut relever les défis complexes de notre temps. Le Népal appuie les efforts de réforme de l'ONU déployés actuellement, s'agissant notamment de la revitalisation de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Priorité devrait être accordée au renforcement du rôle de l'ONU dans le domaine du développement économique et social. La réforme du Conseil de sécurité est une question d'importance pour la communauté internationale. Le Népal a toujours appuyé l'élargissement du Conseil et la réforme de ses

méthodes de travail, afin qu'il soit plus représentatif, plus transparent et plus démocratique.

Dans ce contexte, les aspirations de certains États Membres, principalement l'Inde, le Japon, l'Allemagne et le Brésil, à devenir membres permanents du Conseil de sécurité méritent d'être sérieusement considérées. En même temps, il est urgent d'accroître le nombre des membres non permanents du Conseil afin d'assurer une plus grande participation des petits États Membres.

Le Népal espère que le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement nommé par le Secrétaire général fera des recommandations qui aboutiront à des réformes concrètes conformes aux réalités du monde actuel. La séance plénière de l'Assemblée générale qui aura lieu lors du soixantième anniversaire de l'ONU sera un événement historique qui devrait permettre d'avancer considérablement sur des questions en suspens et d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Cet automne, le Népal organise le deuxième Sommet mondial bouddhiste de Lumbini, lieu de naissance du Bouddha et site du patrimoine mondial au Népal. Nous avons besoin de l'appui et de la participation de nos amis, les États Membres, pour que cette conférence soit un succès et pour relancer, à New York, le comité international pour le développement de Lumbini, ce que nous prévoyons de faire sous peu.

Je dirai pour conclure que l'aube du nouveau millénaire nous offre à la fois des possibilités et des défis pour ce qui est de la revitalisation de l'ONU et du renforcement du multilatéralisme. En tant qu'État Membre actif, le Népal fera de son mieux pour apporter sa contribution aux efforts déployés par l'ONU pour réaliser les objectifs communs de la paix et de la prospérité pour tous.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Andrei Stratan, Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova.

M. Stratan (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Je voudrais dire d'emblée que c'est pour moi un grand honneur et un privilège que de participer, pour la première fois, aux travaux de l'Assemblée générale et de représenter la République de Moldova à cette tribune.

Au nom de la délégation moldove, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection bien

méritée. Je suis convaincu que votre grande expérience et vos compétences diplomatiques aideront l'Assemblée à s'acquitter de ses tâches importantes au cours de la présente session.

Je m'associe aux autres orateurs pour remercier votre prédécesseur, M. Julian Robert Hunte, de son dévouement et de l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la session précédente.

En effet, cette année a été difficile pour l'Organisation en raison des crises graves survenues dans diverses parties du monde. La communauté internationale est de plus en plus confrontée à des conflits inter-États comme, hélas, on a pu le constater au Moyen-Orient, en Afrique, dans le Nord-Caucase et ailleurs.

Nous sommes tous préoccupés par les implications et les conséquences de la crise en Iraq. La République de Moldova considère que l'ONU devrait, de manière plus cohérente, aider ce pays à stabiliser sa situation intérieure et à emprunter la voie du redressement, du développement et de la démocratie.

Récemment, en Espagne et en Turquie et tout récemment dans la Fédération de Russie, nous avons vu comment le terrorisme – ce fléau du XXI^e siècle – frappe aveuglément des innocents, y compris des enfants. Nous sommes fermement convaincus que les actes de terrorisme doivent être considérés comme des crimes contre l'humanité. La République de Moldova condamne avec force tous les actes de terrorisme, actes inexcusables et injustifiables. Nous rendons hommage aux victimes de la violence.

En raison précisément des problèmes auxquels nous faisons face, la République de Moldova appuie pleinement le processus de réforme du système des Nations Unies. Un aspect clef de ce processus est la réforme du Conseil de sécurité. Trop souvent, cet organe principal a été accusé de ne pas avoir réussi à maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est donc indispensable de faire en sorte qu'il puisse mieux s'acquitter de sa principale responsabilité. À notre avis, le Conseil de sécurité sera plus efficace si l'on en améliore la représentativité, la légitimité, la transparence et l'obligation redditionnelle, et si l'on limite le droit de veto à des questions de fond, comme cela est prévu par la Charte des Nations Unies.

La République de Moldova est d'avis que la réforme du système des Nations Unies ne réussira que

si la réforme du Conseil de sécurité est suivie d'une réforme de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Nous appuyons l'impulsion donnée à la revitalisation de l'Assemblée et au renforcement des fonctions de coordination du Conseil économique et social dans les domaines social et économique. Une coordination efficace entre ces trois organes principaux est indispensable si l'on veut traiter globalement des problèmes urgents du monde d'aujourd'hui.

En ces nouvelles circonstances, l'ONU doit continuer à améliorer ses capacités dans le domaine du maintien de la paix, élément capital de la paix et de la sécurité internationales. Nous appuyons les mesures visant à renforcer les capacités de déploiement rapide de l'ONU par le biais de ses arrangements relatifs aux forces et moyens en attente. Je voudrais dire que la Moldova s'est engagée à fournir des contingents au Système de forces et moyens en attente des Nations Unies, ayant signé hier, au Département des opérations de maintien de la paix, un document officiel à cet effet. La République de Moldova participe déjà aux efforts de maintien de la paix de l'ONU, fournissant des observateurs et des officiers d'état-major aux missions des Nations Unies au Libéria et en Côte d'Ivoire. Nous sommes résolu à continuer d'appuyer les activités de l'ONU dans ce domaine.

Il faut absolument continuer à renforcer le cadre juridique de la lutte contre le terrorisme de l'ONU. La République de Moldova appuie pleinement les efforts faits actuellement pour conclure une convention sur la répression des actes de terrorisme nucléaire et une convention internationale globale sur le terrorisme international.

Je voudrais saluer le Secrétaire général pour ses nombreuses initiatives visant à accroître l'efficacité de l'Organisation. La création du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement est une nouvelle mesure importante dans cette direction. Comme d'autres États Membres, la République de Moldova attend avec intérêt des recommandations concrètes de ce Groupe sur les moyens de faire face aux menaces contemporaines, notamment les nouvelles menaces telles que les conflits intra-étatiques, le terrorisme et le séparatisme.

Il ne serait pas réaliste de nous attendre à remporter la guerre contre le terrorisme international tant que des conflits régionaux et internes ne seront pas

réglés et que l'on ne s'attaquera pas comme il convient à leurs causes profondes. Récemment, le terrorisme a fusionné avec le séparatisme. Nombre de terroristes et de criminels internationaux ont trouvé refuge dans les régions en proie à des conflits internes et où existent des tendances sécessionnistes.

Dans ce contexte, je voudrais me joindre à ceux qui n'ont cessé, ces dernières années, de mettre en garde contre le danger posé par un séparatisme agressif. Le séparatisme est le terreau fertile de diverses forces extrémistes et de groupes terroristes. Il est devenu l'une des sources principales de conflits internes et d'instabilité régionale. Méconnaître cette réalité pourrait avoir des conséquences tragiques pour nombre de pays pluriethniques.

Malheureusement, le séparatisme reste le principal obstacle à la consolidation de l'indépendance de la République de Moldova en tant qu'État. Au cours des ans, la République de Moldova n'a cessé d'informer les organisations internationales pertinentes du danger que le conflit politique dans sa région orientale posait à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Le règlement du conflit est devenu la priorité absolue du pays. Les initiatives lancées par la République de Moldova ces dernières années traduisent la détermination et la volonté politique des autorités moldaves de régler ce conflit politique par des voies pacifiques, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. Je voudrais notamment souligner l'initiative du Président de la République de Moldova, M. Vladimir Voronin, qui a créé la commission constitutionnelle conjointe chargée de rédiger une nouvelle constitution.

Malgré la démarche constructive des autorités moldaves dans le cadre de leur dialogue avec les dirigeants autoproclamés de la Transnistrie et d'autres participants dans le cadre multilatéral des négociations, le cours des événements ont démontré l'inefficacité des négociations. De même, il est devenu évident que les dirigeants séparatistes ne souhaitent pas sincèrement la réunification du pays. À cet égard, je voudrais mentionner, entre autres, la fermeture récente des écoles moldaves qui utilisent l'écriture latine, qui maltraitent les enfants et pratiquent la discrimination ethnique.

Cette région demeure une zone où prospèrent la production et le trafic illégaux d'armes. Étant donné la

porosité de la partie de la frontière moldave-ukrainienne située en Transnistrie, il n'y a aucune garantie que les armes issues de la production et du commerce illégaux ne parviendront pas à d'autres zones de conflit à l'avenir.

Nous sommes également profondément préoccupés par la situation en matière de droits de l'homme dans la zone contrôlée par les forces séparatistes. Le régime séparatiste a systématiquement violé la plupart des droits de l'homme, y compris le droit d'association, le droit à un procès équitable, le droit à ne pas être torturé, le droit de circuler librement et, surtout, le droit à l'éducation. Toutes ces violations des droits de l'homme entravent le processus de démocratisation dans la région.

Dans le même temps, nous nous sommes heurtés à une attitude partielle chez les parties impliquées, qui s'est traduite par l'appui à la contrebande et des violations flagrantes des accords bilatéraux et internationaux existants. Nous pensons qu'il est nécessaire de modifier les composantes du mécanisme de maintien de la paix et de le remplacer par une nouvelle composante dotée d'un mandat international.

Étant donné que les intérêts de la stabilité et de la sécurité régionales exigent une démarche objective et impartiale, il convient d'assurer le respect plein et entier du droit international et des normes démocratiques. Il importe encore davantage de renoncer à tout intérêt géopolitique et géoéconomique favorable au maintien du statu quo. L'application scrupuleuse des décisions prises par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe lors du Sommet d'Istanbul, en 1999, irait parfaitement dans ce sens.

De même, comme il a déjà été mentionné au cours du débat actuel, nous devons exclure la politique de deux poids deux mesures lorsque nous examinons des conflits internes et recherchons les moyens de les régler.

La réunification du pays et la consolidation des valeurs démocratiques sur l'ensemble de son territoire sont des conditions essentielles à l'intégration européenne de la République de Moldova. C'est dans ce contexte que le Président de la République de Moldova a lancé une initiative sur le pacte de stabilité et de sécurité pour Moldova. Ce document vise à assurer un consensus entre les parties concernées, afin de garantir l'édification d'un État moldave

indépendant, souverain et intégral. Nous pensons que la tenue d'une conférence internationale sur cette question devrait constituer la prochaine étape s'agissant d'entamer un débat sur les mesures à suivre. Cette situation démontre le caractère international du problème, ainsi que l'inefficacité des mécanismes régionaux de règlement existants.

Aujourd'hui, les principales difficultés que connaît l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social, et les domaines connexes découlent des tendances mondiales, telles que la mondialisation et une interdépendance écologique de plus en plus forte, ainsi que de facteurs persistants tels que la pauvreté généralisée et de fortes inégalités sociales entre les États et à l'intérieur de ceux-ci. Elles devraient être résolues au moyen d'un partenariat mondial renforcé entre pays industrialisés, pays en développement, pays aux économies en transition et institutions intergouvernementales.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement demeurent les objectifs les plus importants convenus par la communauté internationale, car ils couvrent les grands domaines de préoccupation des peuples du monde. Il importe donc au plus haut point de réaliser ces Objectifs, ainsi que les autres objectifs concrets qui ont été fixés en matière de développement lors de plusieurs grandes conférences que les Nations Unies ont tenues dans les domaines économique et social. À cet égard, nous nous félicitons de la décision de l'Assemblée générale, adoptée à sa dernière session, de tenir, en septembre 2005, une réunion de haut niveau qui entreprendra un examen global des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'un examen de l'application intégrée et coordonnée des résultats des grandes conférences et grands sommets des Nations Unies.

Cet examen est nécessaire, étant donné la lenteur générale de la mise en œuvre. Nous partageons les préoccupations exprimées à cet égard par de nombreux États, notamment par les pays auteurs de la Déclaration de New York des dirigeants du monde en faveur de l'Action contre la faim et la pauvreté, qui a été adoptée le 20 septembre. Comme eux, nous pensons que si des mesures déterminées et urgentes ne sont pas prises, les Objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints d'ici à 2015 dans certaines régions du monde.

Nous ne devons pas oublier, à ce propos, les graves problèmes sociaux et économiques qui touchent les pays en crise et les pays qui ont des besoins spécifiques, notamment les pays enclavés. Ils ont beaucoup de difficultés à créer un environnement propice au développement durable et, par conséquent, devraient bénéficier d'une plus grande aide de la part du système des Nations Unies et de la communauté des donateurs.

J'aimerais rappeler, pour terminer, l'attachement de mon pays à l'Organisation et sa volonté de coopérer avec les autres États Membres afin de réaliser les nobles buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Laurie Chan, Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon.

M. Chan (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : D'emblée, Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du Gouvernement et du peuple salomoniens, de vous transmettre nos sincères et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais saisir également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, notre collègue Julian Hunte, Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, pour sa direction compétente de la cinquante-huitième session de l'Assemblée, qu'il a pu dynamiser et sensibiliser aux défis auxquels cette dernière est confrontée depuis ces 12 derniers mois.

Je voudrais également vivement remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan, pour la détermination avec laquelle il a dirigé les travaux du Secrétariat dans des eaux houleuses et quelquefois inexplorées, durant l'année écoulée.

Quatre ans à peine après le début du nouveau millénaire, la complexité des défis actuels et nouveaux a redéfini le système international, provoquant des incertitudes et des déséquilibres dans certaines régions du globe. Les débats qui s'en sont suivis sur le multilatéralisme ou l'unilatéralisme dans le règlement des crises sont représentatifs de la nature complexe des événements qui ont eu lieu au cours de l'année qui vient de s'écouler. De ce fait, l'appel lancé il y a deux ans par notre Secrétaire général en faveur de la réforme institutionnelle est plus urgent que jamais.

Les Îles Salomon attendent avec intérêt les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau, notamment les propositions qui revitaliseront les travaux de l'Organisation et donneront à cette dernière un nouvel élan. Ces réformes doivent tendre à ce que l'Organisation des Nations Unies soit souple et sensible aux besoins de notre époque. À cette fin, les Îles Salomon appuient pleinement la proposition d'élargir le Conseil de sécurité et réaffirment leur appel pour que le Japon et l'Allemagne deviennent membres permanents du Conseil. L'élargissement devrait, à notre avis, porter à la fois sur la catégorie des membres permanents et sur la catégorie des membres non permanents. Nous exprimons le vif espoir et le souhait que le Secrétariat tienne compte de la diversité des membres. À cet égard, il devrait continuer de recruter les meilleurs candidats possibles, cependant, des opportunités au sein du Secrétariat devraient être offertes aux petits États insulaires sur la base d'examens d'évaluation effectués dans les pays plutôt qu'à l'extérieur.

Comme vous le savez, cette année la famille des Nations Unies a marqué le dixième anniversaire du génocide ethnique au Rwanda. Cette occasion a appelé l'Organisation des Nations Unies à veiller plus activement à ce que de tels événements tragiques ne se reproduisent plus.

Il y a quatre ans encore, mon propre pays, les Îles Salomon, s'est trouvé dans une difficile situation de conflit, lorsque des tensions ont éclaté entre deux des nombreux groupes ethniques du pays. Les Îles Salomon ont sollicité de l'aide auprès de toutes les institutions possibles, dont le Conseil de sécurité. À cet égard, je suis heureux de pouvoir dire que ma région, par l'entremise du Forum des îles du Pacifique a répondu, dans le cadre de son mécanisme de sécurité consacré dans la Déclaration de Biketawa, à l'appel de détresse des Îles Salomon.

Le mécanisme de sécurité régionale du Forum des îles du Pacifique est conforme à l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon, conduite par notre plus grand voisin régional l'Australie et fortement appuyée par la Nouvelle-Zélande et les autres membres du Forum des îles du Pacifique, a fait bien plus que rétablir l'ordre et la sécurité. Dans un esprit de coopération régionale et de partenariat entre les Îles Salomon et les membres du Forum des îles du Pacifique, une stratégie à long terme

pour le renforcement des institutions de l'État a été mise en place, ce qui a permis aux processus de réconciliation, de reconstruction, de redressement et d'édification de la nation de se poursuivre, unifiant le pays et sa population, qui comprend moins d'un demi-million de personnes mais se caractérise par une diversité considérable, avec près de 80 différentes langues locales.

La Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon est parvenue à stabiliser le pays en à peine trois mois et a récupéré environ 3 700 armes sans tirer un seul coup de feu. Cette réussite offre un exemple particulièrement probant de l'importance de la coopération régionale pour régler les situations de conflit. Sur ce point, je voudrais rendre hommage à tous nos voisins du Pacifique, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la Commission des droits de l'homme, à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à l'Union européenne, à la République de Chine, au Japon, au Royaume-Uni, à la Croix-Rouge internationale et à la société civile, qui ont aidé et continuent d'aider au processus de redressement et de relèvement en cours dans mon pays.

Je dois également souligner ma conviction que pour parvenir à la paix il faut la désirer, et j'ajouterais qu'il doit y avoir un mécanisme viable pour la mettre en œuvre et la maintenir. À cet égard, mon gouvernement est pleinement convaincu que les résultats positifs obtenus grâce à notre partenariat avec la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon pourront être maintenus grâce au plan national de reprise, de réforme et de développement économique (NERRDP), adopté récemment, qui sert de cadre à un processus intégré de développement et de consolidation de la nation, en vue du bien commun de notre peuple.

Par ailleurs, je suis convaincu que le Plan pour le Pacifique, récemment adopté par les dirigeants du Forum des Îles du Pacifique à Apia au Samoa, représente une feuille de route régionale pour la coopération, capable de compléter les efforts menés au niveau national en vue d'assurer aux peuples de la région des moyens d'existence meilleurs et plus sûrs. Grâce à l'établissement de liens plus fermes et plus profonds entre les pays de la région et grâce au partage des ressources, y compris en termes de gouvernance et d'alignement des politiques, le Plan pour le Pacifique pourrait aider nos pays à régler des problèmes et relever des défis susceptibles de dépasser les capacités individuelles des États membres souverains, en raison

de la petite taille de nos pays et des limitations provenant de notre incapacité à bénéficier d'économies d'échelle.

Les Îles Salomon notent les évolutions positives du processus de paix de Bougainville. Nous reconnaissons le rôle important joué par l'ONU dans ce processus de paix et nous espérons qu'elle restera impliquée jusqu'au terme de celui-ci. Les Îles Salomon, quant à elles, ont signé un certain nombre d'accords bilatéraux avec la Papouasie Nouvelle-Guinée, qui appuieront le bon travail déjà réalisé en faveur de la paix.

S'agissant de la question de la Palestine, ma délégation souscrit à l'idée que le conflit au Moyen-Orient ne peut se régler que par la négociation. C'est dans cet esprit que nous appelons toutes les parties à respecter la Feuille de route pour la paix, du Quatuor, et que nous demandons instamment la fin de tous les actes d'agression.

En ce qui concerne la lutte mondiale contre le terrorisme, les attaques terroristes qui ont eu lieu récemment, en particulier en Iraq, en Indonésie et dans l'école de Beslan au sud de la Russie témoignent de la menace que continue de faire peser ce fléau dans son ensemble. Nous avons été témoins de la perte de nombreuses vies innocentes, y compris des femmes et des enfants, en raison de ces attentats insensés. Ma délégation adresse ses plus profondes condoléances à ceux qui ont perdu des proches durant ces événements impardonnables. Les Îles Salomon condamnent de la façon la plus énergique qui soit de tels actes de terrorisme et appuient pleinement les efforts internationaux pour vaincre ce fléau. À cet égard, je souhaite m'associer à d'autres intervenants pour appeler la communauté mondiale à aider les petits États à renforcer leurs capacités nationales en vue de poursuivre le combat contre la criminalité transnationale, que ce soit la contrebande d'armes, le trafic de drogue, la traite d'êtres humains, le blanchiment d'argent ou le terrorisme.

La Charte des Nations Unies invite au progrès économique et social des États Membres, en particulier de ceux qui sont confrontés à des problèmes de développement particuliers. Pour un pays qui se remet d'une situation d'après conflit, les Îles Salomon estiment que des cadres internationaux comme le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés et le Programme d'action de la

Barbade pour les petits États insulaires en développement sont des outils qui permettent de renforcer la paix et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Parce qu'elles sont un petit État insulaire en développement et figurent parmi les pays les moins avancés, les Îles Salomon sont confrontées à de multiples difficultés de développement. Malheureusement, le niveau de coopération internationale envisagé pour ces programmes d'action ne s'est pas concrétisé ou est resté minime. Mais malgré cette constatation, mon gouvernement entreprend des réformes qui comprennent la nomination d'un chargé d'affaires national pour le Programme d'action de Bruxelles. Nous espérons donc qu'avec une meilleure coordination les Îles Salomon pourront bénéficier pleinement de toutes les possibilités qu'offre ce programme.

La question du service de la dette extérieure continue de poser des difficultés, voire des obstacles, aux programmes de développement de nombreux petits États en développement pauvres. Le fardeau de la dette continue de mobiliser les ressources des budgets nationaux, empêchant que l'attention requise soit consacrée au développement des infrastructures nécessaires et à l'octroi de services sociaux de base et essentiels. Les Îles Salomon demandent donc à la communauté internationale d'accorder une plus grande attention aux questions liées à l'endettement.

Les Îles Salomon accordent beaucoup d'importance aux Objectifs du Millénaire pour le développement et ceux-ci ont été incorporés au cœur de notre plan NERRDP. Nous allons utiliser l'événement de haut niveau de 2005 mentionné dans le rapport 2004 du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement afin de faire le point sur nos progrès, mais nous sommes persuadés que le plan NERRDP devrait servir de feuille de route pour la mise en oeuvre à moyen et à long terme de nos engagements. Le plan NERRDP fournit un cadre utile au sein duquel des questions importantes comme les réformes économiques et institutionnelles, la bonne gouvernance, la défense de la démocratie et de ses valeurs de liberté, et le respect des droits de l'homme fondamentaux peuvent être renforcés et appliqués à l'amélioration de la vie de notre peuple et de notre société, tout en consolidant la paix dans notre pays.

Les Îles Salomon souhaiteraient consacrer une plus grande attention aux menaces sanitaires émergentes auxquelles elles sont confrontées. Le paludisme en particulier reste la principale cause de mortalité parmi les enfants de notre pays. Le manque de données sur le VIH/sida fait peser une menace sur le pays, avec un risque d'effet dévastateur sur l'économie et la structure sociale. Avec l'appui de l'OMS, du Fonds mondial de lutte contre le sida et du Japon, nous sommes décidés à mettre en place des actions de prévention efficaces.

Les Îles Salomon sont géographiquement dispersées sur près de 1 800 kilomètres et se composent de près de 1 000 petites îles et atolls; notre économie est fondée sur l'agriculture et est tributaire de l'environnement. C'est pourquoi la gestion durable des ressources est essentielle pour garantir la sécurité de nos générations futures.

Les cyclones qui ont récemment frappé le sud des États-Unis, les Bahamas, la Grenade, Haïti et la Jamaïque; le cyclone Heita, qui a dévasté Nioué en 2003; les inondations à Fidji; et les fortes pluies qui continuent de s'abattre sur les Îles Salomon viennent nous rappeler la vulnérabilité de notre monde aux catastrophes naturelles. Nous comprenons les grandes difficultés et la douleur auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement lorsqu'ils tentent d'atténuer les conséquences de catastrophes d'une telle ampleur. C'est pourquoi nous adressons toutes nos condoléances à la Grenade et à Haïti pour les pertes de vies humaines et les dommages aux biens provoqués par les récents cyclones et nous exhortons la communauté internationale d'apporter son appui en fournissant une aide humanitaire aux personnes affectées.

D'une façon générale, les Îles Salomon estiment que la communauté internationale peut faire davantage pour protéger notre environnement. C'est pourquoi nous rendons hommage au rôle de partenaire joué par le Fonds mondial privé pour l'environnement en faveur de programmes de protection de l'environnement au niveau mondial, et nous souhaiterions que d'autres aides soient accordées à d'autres secteurs du développement durable, comme l'énergie, l'eau et l'assainissement.

Ma délégation a suivi de près l'examen du Programme d'action de la Barbade et l'élaboration d'un document de stratégie du Groupe des 77. Même si

les négociations sont encore en cours, les Îles Salomon, en tant que membre de l'Alliance des petits États insulaires, reconnaissent que le document de stratégie renforce le Programme de la Barbade et le situe en tant que programme tourné vers l'action, dans lequel nous pouvons tous nous reconnaître. Nous espérons que la conférence à Maurice redynamisera nos efforts en vue de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable.

Le commerce demeure une source importante de croissance économique et de développement pour de nombreux États en développement. Au niveau régional, les pays insulaires du Pacifique ont progressivement commencé le processus d'intégration régionale. La coopération commerciale Sud-Sud entre les pays insulaires du Forum a conduit à l'entrée en vigueur de l'Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique l'année dernière, et l'accord commercial du Groupe de pays mélanésien fers de lance est à l'examen afin d'élargir sa portée et ses marchés, 10 ans après sa création. Les membres du Pacifique du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique négocient un accord de partenariat économique avec l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de Cotonou. Ces faits récents montrent que les petites îles de la région du Forum des îles du Pacifique continuent de préparer leurs économies en développement à s'adapter graduellement au processus plus large de la mondialisation de l'économie mondiale.

Les Îles Salomon notent que la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a été convoquée en juin de cette année à São Paulo, a renforcé la confiance et le consensus relatifs aux négociations commerciales multilatérales. Les Îles Salomon appuient ce processus et encouragent vivement de le rendre plus participatif et plus inclusif afin que personne ne soit marginalisé, en particulier les économies en développement des petites îles vulnérables et les pays les moins avancés. Nous sommes conscients de la nécessité qu'il y a de reconnaître les problèmes structurels inhérents à la taille du pays, à l'isolement par rapport aux marchés et aux contraintes résultant du manque de capacités de l'offre et d'économies d'échelle, en particulier dans le cas des petits États insulaires en développement comme les Îles Salomon. Cependant, en tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce, nous nous félicitons de ce que le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha embrasse la

dimension du développement, en particulier la reconnaissance du principe de traitement spécial et différencié, dans son programme de travail sur les économies en développement des États insulaires.

Un des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies est la possibilité pour tous les États de devenir Membres s'ils acceptent les obligations de la Charte. La République de Chine à Taiwan a manifesté son intérêt de faire partie du système des Nations Unies. Les Îles Salomon, encore une fois, appellent à ce que la République de Chine à Taiwan devienne Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Les Îles Salomon entretiennent des relations chaleureuses et cordiales avec la République de Chine à Taiwan et sont soucieuses des menaces auxquelles le monde est confronté. Des menaces comme le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) sont transnationales et transfrontières par nature et requièrent la coopération et l'engagement de tous les pays du monde. Refuser à un pays le droit de participer affaiblit les mécanismes mondiaux et met en danger la sécurité de tous.

La République de Chine à Taiwan est démocratique, et son économie prospère occupe le dix-septième rang de l'économie mondiale. Elle est troisième au monde en réserves de devises. Son expérience en matière de développement offre des leçons édifiantes sur la nécessité de choisir la liberté, le respect des principes fondamentaux des droits de l'homme, celui de la liberté de la presse et le libre fonctionnement des institutions démocratiques. L'aptitude et la capacité de la République de Chine de contribuer au renforcement de l'Organisation des Nations Unies devraient être sérieusement examinées, en particulier à un moment où l'Organisation a besoin de toute l'aide qu'elle peut recevoir.

Les Îles Salomon appellent l'Assemblée à trouver un processus qui permettrait à la République de Chine à Taiwan de devenir un Membre sur un pied d'égalité et à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Le Forum des îles du Pacifique dispose d'un mécanisme qui associe les deux Chines dans un processus de dialogue, et nous avons continuellement bénéficié de cette riche interaction.

Pour terminer, j'invite l'Assemblée à être réaliste et à confronter les défis de plus en plus divers et complexes auxquels nous sommes confrontés. Les buts et le rôle des Nations Unies sont, en fin de compte, de créer un monde pacifique, juste et prospère qui offre à

tous l'espoir. Cela demande que nous rendions l'Organisation souple, novatrice et à l'écoute des exigences mondiales sans cesse changeantes. Ainsi, c'est à nous qu'il incombe de prendre des décisions audacieuses et fermes qui insuffleront une nouvelle vie à notre Organisation.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jaya Krishna Cuttaree, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de la coopération régionale de la République de Maurice.

M. Cuttaree (Maurice) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous transmets les salutations et les meilleurs vœux du Gouvernement et du peuple mauriciens. C'est également une source de fierté et d'honneur que de vous voir présider cette institution mondiale de premier rang. Cet honneur est non seulement une reconnaissance de la contribution de votre pays, le Gabon, aux affaires du monde mais également un grand moment pour notre continent, l'Afrique. Nous sommes convaincus que grâce à votre vaste expérience et à vos talents diplomatiques considérables, vous dirigerez avec succès les travaux de cette Assemblée. Ma délégation vous assure de son plein appui au cours de votre mandat.

Ma délégation aimerait également dire officiellement sa gratitude à votre prédécesseur, M. Julian Hunte, pour son excellente et compétente direction de l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session. Étant nous-mêmes insulaires, nous avons tiré une grande satisfaction et de la fierté de son administration hors pair. Il a assumé et s'est acquitté des hautes responsabilités de Président de l'Assemblée avec enthousiasme, dévouement et grande diplomatie. Nous le remercions des services qu'il a rendus à la communauté mondiale.

Permettez-moi également de féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de ses efforts inlassables et de sa détermination à garantir que notre Organisation continue de jouer brillamment son rôle sur l'échiquier international.

La présente session de l'Assemblée générale se déroule à un moment où nous nous préparons à aborder et à affronter d'énormes difficultés et des événements nouveaux au cours des 12 prochains mois. L'année 2005 s'ouvrira sur deux événements majeurs, d'une importance particulière pour les petits États insulaires en développement comme le mien : la réunion internationale pour l'examen complet et global de la

mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade qui sera accueillie par Maurice, et la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui se tiendra au Japon.

Dix ans après la Barbade, les petits États insulaires en développement continuent d'être confrontés pratiquement aux mêmes défis dans leurs efforts pour parvenir à un développement durable. Leur petite taille, leurs écosystèmes fragiles, leur isolement géographique et leurs ressources limitées, qu'aggravent les menaces que représentent les changements climatiques, la montée du niveau des océans et les catastrophes naturelles, les rendent particulièrement vulnérables. S'il est vrai que de nombreux pays en développement sont confrontés aux pressions croissantes créées par les forces conjuguées de la mondialisation et de la libéralisation du commerce, ces pressions prennent un tour plus grave encore pour les petits États insulaires en développement. Leurs modestes marchés et les débouchés restreints de leurs produits limitent sensiblement leurs efforts pour s'intégrer sans heurt à l'économie mondiale. Ils souffrent également de leur vulnérabilité naturelle à des phénomènes comme les cyclones, les tremblements de terre et les tsunamis. La dévastation causée par la série récente de cyclones dans les îles des Caraïbes montre à quel point nous sommes vulnérables. Il est vrai que cette vulnérabilité a été reconnue par un grand nombre d'instances internationales mais encore faut-il que cette reconnaissance se traduise en mesures concrètes en faveur des petits États insulaires en développement. La situation précaire des nos États intéresse directement l'ensemble de la communauté internationale.

Pourrait-on en conséquence décider de prendre des initiatives audacieuses pour mettre en œuvre de façon significative le Programme d'action de la Barbade et pour répondre à des questions nouvelles connexes afin que les petits États insulaires en développement puissent intensifier leur résistance, renforcer leurs capacités et être intégrés pleinement dans l'économie mondiale? De même, dans le système commercial multilatéral, nous espérons voir s'établir des conditions propices qui permettent à nos États d'accroître leur compétitivité, leur accès aux marchés et la diversification de leurs économies. Par conséquent, nous attendons que l'Organisation mondiale du commerce établisse bientôt un programme de travail pour les petites économies.

En tant que petit État insulaire en développement, Maurice est très honorée d'accueillir la réunion internationale. Celle-ci devrait être non seulement une réunion collective pour réfléchir aux spécificités de nos préoccupations, mais aussi une étape importante dans l'histoire des grandes conférences des Nations Unies, avec des résultats réalisables et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

À Maurice, nous n'épargnons aucun effort pour faire de cette réunion un événement véritablement historique et mémorable. Il importe que la communauté internationale tout entière participe à cette réunion, qui, permettez-moi de le souligner, est une réunion des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement et non pas une réunion pour ces seuls États uniquement.

(l'orateur poursuit en français)

La démarche principale des petits États insulaires en développement est effectivement basée sur le développement durable, eu égard à la problématique des ressources limitées de ces pays. Comment, donc, ne pas saluer, à cet égard, la décision du Gouvernement du Burkina Faso, qui abritera le prochain Sommet de la Francophonie, d'avoir choisi comme thème majeur de ce Sommet « La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable ».

Notre préoccupation pour le développement durable, qui fut la base même du Sommet mondial de Johannesburg, est encore plus forte aujourd'hui dans le contexte mondial de la globalisation. Il n'y a certes que quelques pays insulaires en développement qui font partie de la Francophonie, mais nous osons espérer que ce Sommet pourra renforcer davantage la nécessité de trouver au niveau de la communauté internationale les moyens d'aides aux petits États insulaires, qui pourront devenir en eux-mêmes les modèles de développement durable.

(l'orateur reprend en anglais)

Le réchauffement de la planète, avec ses incidences sur les changements climatiques, est désormais une réalité incontestée, et ce sont les îles qui en sont les principales victimes, même si – je tiens à le souligner – nous sommes le moins responsables des causes de ce phénomène. Nous pensons que le Protocole de Kyoto est le mécanisme d'action le mieux adapté à l'échelle mondiale maintenant et à l'avenir, pour faire face à la question du réchauffement

planétaire. Nous lançons, par conséquent, un appel en faveur de sa ratification et de son entrée en vigueur le plus tôt possible.

L'Afrique, qui compte 35 des 48 pays les plus pauvres du monde, reste un défi immense pour l'ONU. La propagation meurtrière du VIH et du sida continue de faire des ravages sur le continent, particulièrement en Afrique australe. Nous sommes déterminés, en Afrique, à continuer de démocratiser nos sociétés et à donner à notre population une voix au chapitre dans le processus de prise de décisions. C'est la raison pour laquelle, malgré nos ressources très limitées, nous faisons tout notre possible, à l'échelon du continent, pour consolider l'Union africaine et la mettre au centre de notre effort collectif de gestion des questions de développement de notre région. Dans cette perspective, nous avons mis sur pied notre propre programme personnalisé, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), afin d'obtenir l'objectif final que nous nous sommes fixé : l'intégration totale de l'Afrique.

Depuis que nous avons mis en place le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en mai dernier, nous avons reçu un soutien encourageant de certains de nos partenaires de développement. Je voudrais à cet égard profiter de cette tribune pour exhorter la communauté internationale à appuyer l'Union africaine dans ce domaine afin de lui permettre de gérer les conflits qui continuent de détourner notre attention et nos maigres ressources de nos efforts de développement.

En s'attelant à la question des conflits sur le continent, l'Union africaine a amplement démontré son sérieux et toute aide qu'elle peut recevoir de la communauté internationale ne peut que l'aider à atteindre ses objectifs. Mais je m'empresse d'ajouter que la participation de l'Union africaine aux processus de paix ne doit pas détourner, en Afrique, le Conseil de sécurité de l'ONU de sa première responsabilité, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité. De fait, le Conseil de sécurité ne doit pas accepter d'être perçu comme sélectif dans sa gestion des conflits dans différentes parties du monde. L'expérience acquise dans la région des Grands Lacs et en Afrique de l'Ouest a montré que les efforts conjugués du Conseil de sécurité et de l'Union africaine peuvent apporter des résultats tangibles.

Avant de clore cette partie de ma déclaration, je voudrais évoquer le traitement injuste qui continue d'être réservé au peuple sahraoui, qui lutte encore pour son droit à l'autodétermination. Il est du devoir de cet organe mondial d'assurer la conclusion rapide de cette question. À cet égard, ma délégation réitère son appui au Plan de règlement et à toute autre initiative politique acceptable par les parties concernées et de nature à faire progresser le processus vers un règlement durable et viable. Le peuple sahraoui mérite que nous prenions cet engagement.

Comme les membres de cette Assemblée le savent, Maurice a toujours été favorable à une stratégie bilatérale pour rétablir l'exercice de notre souveraineté sur l'archipel de Chagos qui, avant notre indépendance du Royaume-Uni, a été illégalement détaché de notre territoire, en violation de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale) et des résolutions 2066 (XX), 2232 (XXI) et 2357 (XXII) de l'Assemblée générale. Ces démarches bilatérales n'ont malheureusement donné aucun résultat jusqu'à présent et certains actes unilatéraux regrettables de la part du Royaume-Uni, récemment, n'ont pas arrangé les choses.

Tout en restant favorables à un règlement de la question par le dialogue, nous utiliserons toutes les voies qui nous sont ouvertes afin d'exercer l'intégrité de nos droits souverains sur l'archipel de Chagos. L'Assemblée doit également noter la dimension humaine tragique de cette question : avant l'indépendance de Maurice, tous les habitants de Chagos ont été forcés de quitter la terre qui les a vus naître, et où ils avaient vécu pendant plusieurs générations. Le sort de ces habitants doit être maintenant examiné dans son ensemble.

Dans le même contexte, ma délégation attend avec intérêt la reprise du dialogue avec le Gouvernement français au sujet de l'île de Tromelin.

Maurice est un ferme partisan et un acteur fervent de la coopération et de l'intégration régionales, non comme une fin en soi, mais comme moyen sûr de nous intégrer à l'économie mondiale. Nous considérons la coopération régionale comme un pas nécessaire pour permettre à l'Afrique de bénéficier de la mondialisation. Nous n'avons pas épargné nos efforts, par conséquent, pour promouvoir la coopération

régionale. Depuis le début des années 80, Maurice joue un rôle dynamique en faveur de la réalisation des objectifs du Traité d'Abuja. Maurice est un membre très actif du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA).

En tant que nouveau Président de la CDAA, nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec tous les autres États membres pour faire progresser les objectifs de l'organisation, promouvoir la construction communautaire par l'intégration régionale et aligner les politiques nationales de coopération régionale pour leur permettre de maintenir le cap dans le processus de mondialisation. Nous nous efforcerons également de forger des liens forts entre la CDAA et ses partenaires de développement, ainsi qu'avec les autres organisations sous-régionales, continentales et multilatérales.

Après l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC, à Cancún, le succès de la réunion de juillet du Conseil général a fait l'effet d'une lueur d'espoir pour la reprise des pourparlers sur les accords commerciaux. La série d'accords-cadres et autres accords approuvés en juillet par les membres de l'OMC contribuera largement à renforcer les chances de succès des négociations du Programme de Doha pour le développement.

Nous saluons, par conséquent, la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC de réaliser les volets développement du Programme de Doha pour le développement, qui met les besoins et les intérêts des pays en développement et des pays les moins avancés au cœur du programme de travail de Doha pour le développement.

Dans ce contexte, je voudrais lancer un appel à l'instauration d'une véritable synergie entre les organismes de développement et les autres institutions des Nations Unies, de façon à permettre aux pays en développement de développer leurs capacités pour augmenter leurs parts du marché mondial, voie obligée de la prospérité.

La situation au Moyen-Orient reste extrêmement préoccupante pour tous les pays et les peuples épris de liberté. Nous continuons de parler de la nécessité d'une paix globale et durable au Moyen-Orient sans prendre conscience que chaque année, la situation dans la région empire sur le plan de la paix et de la sécurité.

L'an dernier, nous avons assisté à davantage d'assassinats ciblés, une augmentation des attentats terroristes, des récriminations quotidiennes de la part des deux parties et un développement des activités de peuplement. La construction illégale d'un mur par Israël dans le territoire occupé de Jérusalem-Est et dans le reste des territoires palestiniens occupés a aggravé une situation déjà complexe.

Il y a presque deux ans, la Feuille de route appelait au règlement final et global du conflit israélo-palestinien d'ici 2005. 2005 est à nos portes et nous en sommes encore à nous demander comment remettre le processus de paix sur les rails. Nous sommes convaincus que la Feuille de route reste la seule option viable de paix dans la région. Nous engageons Israël et la Palestine à faire preuve de la plus grande retenue, à prendre des mesures afin de renforcer la confiance et à créer, avec l'aide du Quatuor, le climat propice à la mise en œuvre de la Feuille de route.

Ma délégation est convaincue que ce dont nous avons besoin aujourd'hui n'est pas d'un mur, mais d'une solution politique et d'un engagement renouvelé de la part de la communauté internationale, qui permettraient de régler définitivement le conflit. Seule la création de l'État si longtemps attendu de Palestine, devant coexister avec Israël au sein de frontières sûres et reconnues, peut apporter la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Le processus politique en Iraq a franchi une étape importante en juin dernier avec la remise du pouvoir au Gouvernement intérimaire de l'Iraq. Ma délégation estime que la tenue d'élections nationales au début de l'an prochain, comme prévu dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, offrira aux Iraquiens une occasion unique de prendre en main la destinée de leur pays. Toutefois, la situation actuelle en matière de sécurité en Iraq est très inquiétante. Ma délégation condamne tous les actes de violence susceptibles de perturber la transition politique et économique iraquienne. La communauté internationale doit être fermement résolue dans ses efforts de reconstruction d'un Iraq sûr, démocratique et pacifique.

Étant donné la menace potentielle que représentent les armes nucléaires et les armes de destruction massive, il est très préoccupant que nous n'ayons toujours pas été en mesure de trouver un terrain d'entente pour amorcer un processus menant au désarmement complet. Des désaccords importants

persistent encore entre les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Derechef, nous lançons un appel à tous les États Membres pour qu'ils traduisent dans les faits leur déclaration d'attachement à la cause du désarmement.

Maurice appuie et applique pleinement les traités internationaux en matière de désarmement tels que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et il a toujours appuyé les différentes résolutions de l'ONU relatives à la consolidation de ces régimes, y compris la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, centrée sur les questions de non-prolifération.

De pair avec notre lutte contre les armes de destruction massive, nous devons maintenir le cap dans la lutte contre le trafic illicite des armes légères, lesquelles ont été les armes de prédilection dans les conflits récents, notamment en Afrique.

Les actes terroristes continuent de répandre la peur et la destruction parmi les nations éprises de paix et d'entraîner des pertes en vies humaines, en particulier parmi les civils innocents, notamment des femmes et des enfants. Nous devrions donc réfléchir à l'efficacité de la riposte internationale face au terrorisme. Il devient de plus en plus manifeste que la guerre livrée contre le terrorisme international ne peut être gagnée uniquement par la puissance militaire. Plusieurs rapports présentés à l'Assemblée ont déjà largement démontré que des maux, comme la pauvreté, les inégalités sociales, le chômage et l'analphabétisme, constituent un terreau fertile pour le terrorisme. Une coopération internationale véritable est donc nécessaire pour s'attaquer globalement aux causes profondes du terrorisme.

Je voudrais faire part de quelques réflexions concernant l'avenir de notre Organisation. Le monde issu de la Seconde Guerre mondiale avait résolu d'assurer la paix entre les nations, et l'ONU avait été fondée, avec cette vision fermement ancrée dans les esprits. À présent, plus d'un demi-siècle plus tard, tenant pleinement compte des changements dramatiques et radicaux qui ont transformé notre monde, un vaste consensus s'est dégagé en faveur d'une réforme de notre Organisation.

On s'accorde généralement à penser que la structure actuelle du Conseil de sécurité doit être remaniée pour tenir compte des réalités nouvelles de notre monde. Nous sommes fermement convaincus que chaque Membre de l'Organisation doit faire preuve d'une détermination plus vigoureuse afin que nous puissions parvenir à un accord sur un Conseil de sécurité réformé sur la base d'une représentation plus large, d'une plus grande transparence et d'une répartition géographique plus équitable avec l'inclusion, en tant que membres permanents, de pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Je voudrais ici réaffirmer notre conviction que l'Inde mérite pleinement de se voir conférer ce statut. À cet égard, je dois souligner la nécessité pour les petits États insulaires, dispersés sur tous les océans du monde, d'être correctement représentés au Conseil.

Nous espérons donc sincèrement que le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, nommé par le Secrétaire général, présentera des recommandations concrètes et pragmatiques pour rendre l'ONU plus crédible et prête à répondre aux attentes des hommes et des femmes aux quatre coins de la planète. La séance plénière de haut niveau qui doit se tenir l'an prochain serait également une occasion pour nous d'établir le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés lors des grandes conférences et des sommets des Nations Unies.

Maurice continue de défendre activement les efforts que fait l'ONU pour préserver les générations futures de la guerre et des souffrances qu'elle engendre et pour favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie. Maurice est d'avis qu'une ONU renforcée, évoluant dans le cadre d'un système multilatéral crédible, est le seul instrument efficace dont dispose la communauté internationale pour instaurer l'ordre et assurer la cohérence des politiques internationales économiques, sociales et de l'environnement.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rabbie Namaliu, Ministre des affaires étrangères et de l'immigration de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Namaliu (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous souhaite, Monsieur le Président, une chaleureuse bienvenue à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième

session, et vous promet son appui. Nous prenons acte du fait que vous appartenez également à notre Forum des petits États et que vous avez donc les mêmes problèmes et difficultés. Je voudrais adresser les félicitations de ma délégation à votre prédécesseur, M. Julian Hunte, Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, pour sa ferme conduite de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son personnel pour le bon travail qu'ils continuent d'accomplir au service de notre communauté mondiale.

Nous vivons actuellement dans un monde en évolution, un monde dont s'étonneraient même les générations passées. L'un des plus grands accomplissements du système des Nations Unies est le processus de décolonisation qui a permis à plus de 70 pays, dont le mien, de prendre la place qui leur revient au sein de l'Assemblée. Cependant, le processus ne sera pas complet tant que les 16 territoires non autonomes, y compris la Nouvelle-Calédonie et les îles Tokélaou, n'auront pas exercé leur droit inaliénable à l'autodétermination.

Le monde continue d'être le témoin de grandes avancées technologiques. Mais, en même temps, nous avons été confrontés à une multiplication des situations tragiques à l'échelle mondiale – la pauvreté et la faim, les ravages causés par le VIH/sida, les guerres, les conflits et le terrorisme, entre autres.

Dans ce monde en évolution, nos pays ont à faire face à d'innombrables défis dont beaucoup sont communs à tous, indépendamment de notre taille, de notre situation géographique, de notre statut de pays développés ou en développement. Dans ces circonstances, et plus que jamais, nous devons œuvrer ensemble en tant que communauté des nations pour nous entraider alors que nous nous efforçons de surmonter ces difficultés. Cette réalité est d'autant plus manifeste dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Un acte terroriste commis dans un État aujourd'hui a également une incidence en d'autres lieux sur les autres acteurs de la communauté mondiale.

Nous condamnons la récente tragédie de Beslan, en Russie, l'attentat à la bombe contre l'Ambassade australienne à Jakarta et les actes terroristes en cours au Moyen-Orient, en Iraq et dans d'autres régions du monde. Nous condamnons également la récente

tragédie dont le Darfour, au Soudan, a été le théâtre, et félicitons le Canada et le Japon pour leur généreuse assistance.

Dans de telles circonstances, ce sont des civils innocents, en particulier les femmes et les enfants qui sont les plus touchés. Nous appuyons donc les efforts du Secrétaire général tendant à mobiliser la communauté internationale en faveur d'une adhésion aux traités relatifs à la protection des civils.

Dans de nombreux cas, les terroristes tuent des fonctionnaires de l'ONU et d'autres agents humanitaires qui accomplissent avec abnégation et dévouement leur travail dans des conditions difficiles au service de l'humanité. À cet égard, nous exhortons les États Membres à appuyer la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

La situation au Moyen-Orient reste insoluble, exigeant une attention constante et vigilante de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité. Notre propre expérience du conflit à Bougainville nous a appris qu'il ne peut y avoir de paix que si toutes les parties le désirent vraiment et sont prêtes à régler leurs différends. Nous prions donc instamment toutes les parties au conflit au Moyen-Orient – Israël et la Palestine ainsi que les principaux acteurs, en particulier le Quatuor – de formuler un plan de paix acceptable pour tous.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée approuve la déclaration qu'a récemment faite le Secrétaire général, Kofi Annan au cours de la 3^e séance de l'Assemblée générale, dans laquelle il souligne que le respect de la primauté du droit, est essentiel pour l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde.

Comme de nombreux autres États, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a accédé aux différents traités antiterroristes, conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Nous pensons que l'obligation de présenter des rapports à ce titre devrait être rationalisée de manière à inclure les rapports régionaux, ce qui résoudrait bon nombre de questions liées aux capacités des petites nations disposant de ressources limitées. Etant donné que plusieurs de nos institutions régionales spécialisées dans les domaines juridique et militaire, ou encore celles qui sont chargées de l'application des lois se réunissent régulièrement, ces réunions pourraient donner l'occasion de compiler des rapports régionaux relatifs à

la lutte contre le terrorisme international. Nous pensons qu'il existe un désir réel de respecter les obligations découlant des traités; mais il serait bon que certaines des tâches les plus onéreuses soient allégées pour les petits pays grâce à la préparation de rapports régionaux, ce qui serait plus opportun pour des organes comme le Comité contre le terrorisme, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et autres organes connexes.

Les petits États font de leur mieux pour remplir leurs obligations. Comme de nombreux autres États Membres, nous prenons au sérieux nos responsabilités et obligations pour lutter contre le fléau du terrorisme international et des questions connexes, y compris la traite des êtres humains.

La région du Pacifique préconise que l'ONU continue d'étudier de façon sérieuse et approfondie le principe de sécurité et de mesures collectives, principes sur lesquels reposent plusieurs de nos initiatives visant à instaurer la stabilité dans notre région.

Nous sommes les gardiens du plus grand océan et de ses ressources. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a notamment reçu en héritage 5 à 7 % de la biodiversité du monde. Nous partageons par conséquent une responsabilité commune, celle d'assurer la protection et la conservation de ces ressources, qui sont d'une importance vitale pour l'humanité.

Pour l'exploitation du bois, nous encourageons des pratiques écologiquement viables afin d'éviter de décimer nos vastes ressources en forêt pluviale. Nous condamnons les méthodes de pêche destructrices et nous exhortons tous les États Membres à adhérer aux régimes de gestion et de conservation durable en vue de répondre aux demandes futures.

Au Forum des îles du Pacifique, Les dirigeants ont récemment adopté une nouvelle vision pour la région du Pacifique, sous la forme du Plan pour le Pacifique, qui porte sur quatre domaines clefs, à savoir la croissance économique, le développement durable, la sécurité et la bonne gouvernance.

Le Forum des îles du Pacifique engagera un dialogue avec l'Union européenne et d'autres partenaires du développement pour promouvoir les intérêts de la région, notamment la croissance économique et le développement durable.

Je partage le point de vue présenté par d'autres orateurs selon lequel il ne saurait y avoir de sécurité

sans développement. De même, il ne saurait y avoir de développement sans paix et sécurité. Ils doivent tous les deux en tant que liens essentiels être considérés simultanément, si nous voulons que paix et développement durable prédominent.

Nous sommes heureux de voir que la solidarité et l'aide régionales dans les situations de conflit donnent de bons résultats à Bougainville et chez notre voisin, les Iles Salomon. Nous constatons également que d'autres mesures régionales adoptées par nos dirigeants comme la création du Centre de coordination de la criminalité transnationale du Pacifique à Fidji renforcent le partage des informations relatives au renseignement et à l'application de la loi dans la région.

S'agissant de la bonne gouvernance, nos dirigeants ont encouragé les gouvernements membres de la région du Pacifique à signer et à ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption, conformément à l'esprit de la Déclaration de Biketawa.

Au cours des dernières années, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a bénéficié d'une aide régionale et internationale pour la reconstruction et le retour à la normale dans l'île de Bougainville, après un conflit qui a duré 10 ans. Nous remercions les membres du Conseil de sécurité, tant présents que passés, pour leur bonne volonté, leur patience et leur compréhension, au cours d'une expérience qui a été extrêmement douloureuse pour nous. Nous avons apprécié l'appui et les conseils que nous ont prodigués chacun des membres du Conseil de sécurité tout au long de cet important processus. Le conflit a profondément affecté notre nation et nous en avons tiré de nombreuses leçons. Nous rétablissons l'état de droit dans le cadre d'un processus constitutionnel approfondi, qui devra conduire à un gouvernement autonome et démocratiquement élu pour le peuple de Bougainville. Alors que nous nous rapprochons de ce but, nous sommes tout aussi conscients du fait que chaque mesure prise aujourd'hui en vue de mener à bien et de consolider la constitution de Bougainville sera cruciale pour assurer la durabilité du gouvernement autonome de Bougainville.

Nous continuons de recevoir une aide et un appui précieux en vue du processus de paix de la part du Secrétaire général ainsi que de nos voisins du Pacifique : Australie, Nouvelle-Zélande, Fidji, Tonga, Vanuatu et Iles Salomon. La reconstruction et le

réaménagement des services à Bougainville ont bénéficié de l'aide de nos partenaires du développement, y compris du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Union européenne, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon. Nous les remercions tous et nous espérons qu'ils continueront de nous apporter leur appui et leur coopération.

Nous sommes toujours préoccupés par la sécurité et la vulnérabilité de nombre de petits États insulaires. Comme l'ont noté et avalisé les dirigeants de la région du Pacifique, lors du Sommet récent du Forum des îles du Pacifique qui a eu lieu à Samoa, la prochaine réunion internationale sur l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade, qui se tiendra à Maurice en 2005, sera une occasion de débattre avec nos partenaires du développement des nombreuses questions auxquelles sont confrontés les petits États insulaires, y compris ceux de notre sous-région.

L'épanouissement des femmes et des enfants grâce aux sports doit occuper une place importante dans notre quête visant à améliorer le bien-être socioéconomique de nos peuples. Nous nous employons également à appliquer les Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les résultats du Sommet mondial pour le développement durable.

La pandémie du VIH/sida continue d'avoir des conséquences dévastatrices pour de nombreux pays en développement. Nos dirigeants dans la région du Pacifique ont souscrit à une stratégie régionale pour lutter contre le VIH/sida, relevant la nécessité d'examiner la question sans plus tarder.

Les armes légères et de petit calibre menaceront toujours la stabilité de nombreux petits États. Nous attendons donc avec impatience de poursuivre nos travaux en vue d'un plan d'action appuyé par l'ONU pour traiter le problème des armes légères.

Les changements climatiques constituent une menace pour l'humanité tout entière et méritent par conséquent l'attention de la communauté internationale, dont les membres doivent œuvrer de concert pour y faire face. Nous nous félicitons de la position du Royaume-Uni qui a été présentée par le Premier Ministre, l'honorable Tony Blair, lors d'une déclaration faite récemment, au cours de laquelle il a mis l'accent sur la menace de l'élévation du niveau de

la mer et autres questions connexes. Je suis conscient que des études scientifiques sont en cours, mais la vraie question est que les effets des changements climatiques et du réchauffement de la planète sont ressentis chaque jour par de nombreux États insulaires. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas plus épargnée par les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer que de nombreux autres petits États insulaires. Les communautés insulaires en Papouasie-Nouvelle-Guinée, comme celles des pays voisins dans le Pacifique, subissent les contrecoups de l'élévation du niveau de la mer. Nous sympathisons avec nos collègues de nombreux États insulaires qui souffrent constamment des effets de ce problème. Notre fardeau est alourdi par les catastrophes naturelles, y compris les ravages des ouragans, des cyclones, des séismes, des éruptions volcaniques, des inondations et des tsunamis.

Dans ce contexte, nous adressons nos condoléances aux peuples et aux gouvernements de la région des Caraïbes, notamment ceux de la Grenade, d'Haïti, de la Jamaïque, de Cuba, des Bahamas et de la République dominicaine, entre autres, ainsi qu'aux habitants des villes et municipalités des États du Sud des États-Unis d'Amérique, qui ont récemment été ravagés par les ouragans.

En tant que communauté internationale, nous devons mettre en commun nos ressources et envisager des moyens d'atténuer les effets négatifs des changements climatiques pour aider les États vulnérables. Nous saluons l'intention de la Fédération de Russie d'envisager de devenir partie au Protocole de Kyoto, et nous exhortons les autres États à assumer leurs responsabilités à l'égard de la communauté internationale en faisant de même.

Nous attendons avec impatience le rapport final du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements, qui a été nommé par le Secrétaire général et qui constituera la base des pourparlers de haut niveau sur les réformes de l'ONU, y compris l'élargissement et la composition du Conseil de sécurité. Nous estimons que la composition du Conseil de sécurité devrait être élargie dans les catégories des membres tant permanents que non permanents pour parer au manque de représentativité des pays en développement des régions de l'Asie-Pacifique, de l'Afrique et de l'Amérique latine. Nous pensons que le Japon et l'Allemagne devraient être sérieusement considérés pour des sièges permanents,

avec des obligations et privilèges égaux. Il conviendrait également de considérer d'autres pays ayant les qualifications et l'intégrité nécessaires, notamment ceux du monde en développement.

Nous nous félicitons également des indications fournies par le Groupe selon lesquelles la définition des menaces « directes » c. « indirectes » n'est plus valable. Cela aidera à lancer un débat approprié et objectif, étant donné que la perception d'une menace peut varier en fonction de la provenance de cette menace.

Cela dit, la Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que le système des Nations Unies doit être réformé dans son ensemble et que l'Assemblée générale devrait retrouver son rôle prééminent de principal organe de l'ONU. Ainsi, tous les États Membres, petits et grands, pourront œuvrer plus utilement au règlement efficace de tous les problèmes et, partant, aider l'ONU dans sa mission qui est d'instaurer un monde de paix, prospère et équitable. Tel est le but dans lequel l'ONU a été fondée.

Alors que s'approche le moment où, l'année prochaine, nous dresserons le bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement et célébrerons le soixantième anniversaire de l'ONU, nous devrions tous nous pencher sur la grande détresse dans laquelle vit la majorité de l'humanité. Ma délégation est d'avis que les Objectifs du Millénaire pour le développement offrent une base solide pour la réalisation de ces buts.

Enfin, je terminerai en réaffirmant l'appui de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à la politique d'une seule Chine, sainement fondée sur des relations bilatérales avec la République populaire de Chine.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Barak Sope Mautamate, Ministre des affaires étrangères de la République de Vanuatu.

M. Mautamate (Vanuatu) (*parle en anglais*) : Le peuple de la République de Vanuatu salue chaleureusement cette assemblée.

Monsieur le Président, je saisis d'abord cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. J'en profite aussi pour rendre un hommage rempli de gratitude à votre prédécesseur, qui a su conduire avec tant de brio les travaux de la cinquante-huitième session.

C'est le lieu pour moi de saluer le travail exceptionnel du Secrétaire général, Kofi Annan, qui œuvre sans relâche à rétablir la capacité de l'Organisation à traiter les problèmes planétaires. Ma délégation réaffirme son soutien à M. Annan dans sa gestion avisée et méthodique des activités de l'ONU.

Je profite également de l'occasion pour exprimer les condoléances de mon gouvernement et du peuple de Vanuatu aux habitants des pays des Caraïbes, en particulier de Haïti, auxquels les forces destructrices de la nature ont récemment infligé de grandes pertes humaines et d'immenses dégâts matériels dans la région. Nous leur offrons notre appui moral et prions pour le prompt rétablissement des personnes affectées ainsi que pour un redressement et une reconstruction rapides des régions dévastées. Ces inévitables catastrophes naturelles montrent une fois de plus la vulnérabilité extrême qui caractérise les États insulaires et accable leur économie nationale.

Chaque année, depuis cette tribune, nous répétons notre foi et notre confiance dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte. Nous avons abordé le nouveau millénaire avec l'espoir que nous pourrions offrir un monde juste et meilleur à tous nos citoyens. Cependant, l'insécurité mondiale et l'évolution des conflits graves ont engendré une situation inquiétante. Il y a fort à parier que le monde sera entraîné dans des remous plus grands encore si l'ONU, seul organe véritablement mondial, n'est pas revitalisée et ne réintègre pas ses fonctions légitimes qui consistent à s'attaquer aux causes des conflits et à maintenir la paix et la sécurité. C'est avec une certaine inquiétude que je suis venu devant cette Assemblée, car le monde risque d'échapper bientôt à tout contrôle si les États Membres ne font pas respecter l'universalité du processus décisionnel de l'ONU dans le règlement des problèmes de portée mondiale.

Le monde se trouve à la croisée des chemins. Et nous sommes réunis ici en cette heure décisive. Autour de nous, les conflits civils, les guerres, la pauvreté, la maladie, la famine, la sécheresse, les catastrophes naturelles, le terrorisme, la dégradation de l'environnement, l'épuisement des ressources terrestres et marines, etc. causent des ravages dans le monde. Les déplacements de populations, contraintes de quitter leurs foyers, et les souffrances humaines sacrilèges dans de nombreuses régions du monde montrent que si des stratégies ne sont pas immédiatement mises en

œuvre pour y remédier, la situation mondiale va continuer de se détériorer.

En outre, l'apparition de conflits dans des régions jadis jugées stables, la détérioration de l'ordre public et l'assassinat insensé d'innocents nous rappellent douloureusement que nous devons revoir nos codes de conduite et nos décisions. Si la mondialisation a apporté son lot de chances et de défis, pour les petits États insulaires, les défis sont nettement plus périlleux. Il s'agit de problèmes bien réels.

Cette évolution négative m'amène à la conclusion que l'ONU est indispensable et que nous devons tous agir dans un esprit d'amitié et sur un pied d'égalité. La mondialisation a rapproché les pays. Nous sommes reliés les uns aux autres et interdépendants. Cela exige une coopération et une gouvernance à l'échelle mondiale de la part de tous les États Membres responsables de l'Organisation. Bien entendu, il y a les intérêts particuliers des puissants. Mais il suffit de faire converger ces intérêts grâce à une coopération et à une volonté véritables. Il importe que l'ONU conserve un rôle central à cet égard si nous voulons rester dans les limites du cadre juridique international. Les politiques et décisions de francs-tireurs ne feront qu'exacerber les divisions et l'hostilité.

Compte tenu de tout cela, je crois qu'il existe à présent un consensus concernant l'introduction de réformes d'envergure visant à adapter l'ONU aux besoins de tous ses Membres, et ce dans le but fondamental de préserver la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

Mon gouvernement souscrit pleinement à une réforme du système des Nations Unies visant à rendre l'Organisation plus forte et plus efficace. À ce sujet, ma délégation partage le point de vue de ceux qui jugent nécessaire de revoir la composition du Conseil de sécurité de sorte qu'elle soit géographiquement plus équilibrée et inclue les groupes d'États Membres sous-représentés, sans nuire à l'autorité du Conseil.

J'espère que tous les beaux discours tenus à l'Assemblée déboucheront sur des actions concrètes et pragmatiques. En notre qualité de nations souveraines, nous devons être fermes dans notre volonté d'œuvrer de concert, au sein des institutions multilatérales, au règlement des problèmes du monde. Un projet de coopération internationale existe, mais il est primordial de reconnaître que certaines structures du système des Nations Unies ont besoin d'être réformées, si nous

voulons véritablement progresser. Le talon d'Achille de la structure actuelle réside dans le déséquilibre des pouvoirs qui caractérise le système des Nations Unies. Il est désormais si grave que l'ONU a perdu de son multilatéralisme, de sa cohésion et de son internationalisme.

Il est primordial que les principes de démocratisation et de bonne gouvernance si énergiquement défendus et prêchés par certains Membres transparaissent dans la réorganisation et le processus décisionnel du système des Nations Unies.

C'est pour cela que Vanuatu est favorable à ce que la distribution des sièges permanents du Conseil de sécurité soit revue de façon à inclure un siège pour le Japon, le continent africain, le Moyen-Orient et le groupe des petits États en développement, respectivement. Un Conseil plus représentatif favorisera l'ouverture et la transparence, instaurera la confiance et améliorera la compréhension et la coopération. Il est grand temps de restructurer la composition du Conseil de sécurité. La diversité est essentielle pour cet organe.

Mon gouvernement attend avec intérêt le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement créé par le Secrétaire général.

Bien que la lutte contre le terrorisme figure désormais au premier plan, elle ne doit pas éclipser la question du développement socioéconomique ni les autres préoccupations graves en matière de sécurité qui touchent le monde en développement, et en particulier les petits États insulaires. Il est inévitable que des ressources soient redirigées vers la lutte contre le terrorisme sous tous ses aspects, mais des décisions judicieuses doivent être prises. C'est dans ce contexte que ma délégation souhaite s'associer aux déclarations faites par d'autres délégations concernant la nécessité absolue d'aider les nations en développement à surmonter leurs difficultés, et notamment de répondre aux préoccupations des petits États insulaires concernant la vulnérabilité.

Lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants mondiaux ont adopté huit Objectifs du Millénaire pour le développement, assortis de cibles à atteindre d'ici 2015. Bien que des engagements aient été pris en ce sens, les résultats médiocres de nombreux pays, dont Vanuatu, prouvent qu'il faut davantage d'aide

internationale pour que les pays puissent atteindre les objectifs fixés.

La situation économique mondiale aujourd'hui est défavorable à de nombreux pays en développement. Les pratiques commerciales injustes et l'imposition de politiques intrusives pour les économies nationales, y compris celle de Vanuatu, affectent ces économies en développement en les livrant à un environnement défavorable qui privilégie uniquement les nations plus fortes. La période de l'après-Cancún pose un défi gigantesque à la survie économique et à la stabilité socioéconomique de nombreuses petites nations comme Vanuatu.

L'attention principale de mon gouvernement se porte sur le secteur social, à savoir la santé et l'éducation. Le programme d'action prioritaire du Gouvernement, qui a été lancé l'an dernier en consultation avec nos partenaires de développement, est le catalyseur de la planification stratégique à moyen et long terme de Vanuatu. Ce cadre pour la politique de développement correspond aux cibles fixées par les Objectifs du Millénaire pour le développement et met l'accent sur la nécessité de rendre notre population rurale autonome, grâce à des initiatives visant à renforcer les infrastructures et les capacités. Nous lançons un appel à nos partenaires de développement pour qu'ils nous aident comme il convient à sa mise en œuvre.

Sur ce point, ma délégation tient à exprimer sa gratitude aux États-Unis d'Amérique d'avoir octroyé à Vanuatu l'accès aux fonds en faveur du développement issus du Compte pour les défis du Millénaire.

La responsabilité principale du développement incombe à l'État lui-même. Pourtant, les influences extérieures et l'aide conditionnelle n'ont pas cadré suffisamment avec les priorités et les résultats fixés par Vanuatu en matière de développement. Le prétexte pour justifier l'imposition de conseils prodigués de l'étranger et conditionnés à l'aide au développement a été d'améliorer la gouvernance et d'autres secteurs considérés comme vitaux pour bâtir une économie forte. Dans le cas de Vanuatu, cet argument n'a pas abouti à des résultats tangibles, les progrès n'ayant été que limités, comme en témoigne le fait que nous ne cessons d'être aux prises avec des réformes qui sont plus ou moins dictées par des forces extérieures.

Les besoins du bénéficiaire tout comme l'aide extérieure doivent être équilibrés et sensibles aux

intérêts nationaux. Trop souvent, cette réaction normale est mal comprise par certains de nos partenaires de développement. Du point de vue de Vanuatu, les réformes préconisées de l'extérieur doivent être étayées par un partenariat placé sous le signe de l'égalité et qui respecte les traditions locales, la culture et les droits de tous les citoyens, sans perturber les mécanismes d'unification essentiels de la société, qui ont réussi à maintenir notre cohésion au fil du temps. Une politique d'exploitation ne peut qu'éroder et démanteler ces mécanismes bien ancrés, nous rendant ainsi vulnérables aux changements rapides qui nous touchent tous aujourd'hui. Vanuatu est attaché à la démocratie et aux notions de gouvernance et de transparence, mais elles doivent être adaptées pour cadrer avec le système traditionnel sans nuire à la pertinence ni à la validité de ces principes de vaste portée.

Ces dernières années, l'histoire de l'Organisation a été caractérisée par l'indécision, ce qui a terni le blason de l'ONU. Je veux parler du problème ancien de l'autodétermination, et en particulier du cas de la Papouasie occidentale. Je le fais en parfaite connaissance de la Charte et en souscrivant aux principes qui continuent de guider les efforts de l'Organisation dans le processus d'autodétermination. L'ONU doit être cohérente dans ses décisions relatives à la reconnaissance et au respect des droits fondamentaux à l'autodétermination du peuple de la Papouasie occidentale. La vérité derrière la prétendue Loi d'autodétermination doit être exposée au grand jour à nos sœurs et frères mélanésiens et au reste de la communauté internationale. Le plus triste dans cette situation est la résolution 2504 (XXIV), adoptée en 1969 par l'Assemblée générale sur la Papouasie occidentale. Comment l'ONU peut-elle continuer d'ignorer les cris de plus de 3 millions de personnes qui demandent justice? Nous avons, en tant que dirigeants mondiaux, exprimé à plusieurs reprises nos vives préoccupations et notre mécontentement face à certaines décisions et mesures de l'ONU ou de ses organes qui ne correspondent ni aux objectifs ni aux intentions de la Charte. Or, dans le cas de la Papouasie occidentale, absolument rien n'a été fait pour rectifier la violation flagrante d'une pratique internationalement acceptée. Il est donc de notre responsabilité collective de nous occuper de cette zone d'ombre de l'histoire.

Les différends et les préoccupations qui persistent à propos de la légalité des instruments conclus au fil

des ans et entérinés par l'ONU, tel que l'Accord de New York de 1962, régissant l'administration par les Nations Unies de la prétendue Loi d'autodétermination en Papouasie occidentale, est un exemple éclatant qui met au défi l'intégrité et la validité des résolutions de l'ONU de l'époque. À nos yeux, les exercices conduits sous les auspices de l'ONU n'ont été qu'une farce totale dictée simplement par le climat géopolitique de cette époque. L'ONU ne peut pas et ne doit pas continuer de fermer les yeux sur ses propres échecs du passé. Ce n'est pas acceptable, tant sur le plan moral que sur le plan politique et juridique. Les Pays-Bas en particulier, en tant qu'ancienne autorité coloniale, devraient reconnaître qu'ils doivent assumer une certaine responsabilité pour aider à régler pacifiquement et de manière transparente la situation regrettable dans laquelle se trouve la Papouasie occidentale. Pourquoi nul n'est-il tenu responsable des décisions injustes qui ont été prises et qui affectent la vie de millions de personnes encore aujourd'hui?

Vanuatu demande donc la création d'une commission d'enquête spéciale pour examiner la conduite de l'ONU face à la Loi de 1969. Nous demandons également à l'ONU d'envoyer une mission d'enquête pour examiner la situation relative à des violations des droits de l'homme et à d'autres questions connexes en Papouasie occidentale. Nous demandons également à ce que la Papouasie occidentale soit réinscrite sur la liste des territoires non autonomes. Ce sont là des responsabilités extrêmement lourdes de conséquences.

Enfin, ma délégation réaffirme vigoureusement son appui à la résolution 2758 (XXVI), adoptée lors de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, en 1971, et qui reconnaît la représentation juridique et politique de la République populaire de Chine en tant que Membre de l'ONU. Vanuatu réitère encore une fois son appui indéfectible à une Chine unie et exhorte tous les Membres de l'ONU à travailler dans l'intérêt de la paix mondiale et de la stabilité de la région Asie-Pacifique.

En conclusion, je dois appeler l'attention de l'Assemblée sur une autre question prioritaire qui est d'une grande importance pour mon gouvernement et pour mon pays. Je voudrais encore une fois soulever la question du transfert du Centre des activités opérationnelles dans le Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) du Vanuatu à un autre lieu. Mon

gouvernement n'a pas été consulté en la matière et demande que cette décision soit réexaminée. Si c'est la pertinence du Centre dans la région qui est remise en question, mon gouvernement propose alors que l'on procède à un examen approprié en vue de restructurer le bureau de la CESAP afin de transférer à Bangkok le Centre des activités opérationnelles dans le Pacifique. Les programmes et activités relevant des responsabilités de la CESAP pourraient être mieux coordonnés par le biais des activités du Programme des Nations Unies pour le développement dans la région.

J'espère que la sagesse l'emportera tandis que le débat sur notre destin se poursuit. En dépit de toutes nos divergences et malgré notre diversité, la sécurité humaine pour tous constitue notre objectif principal, et cette question devrait continuer de figurer en bonne place à l'ordre du jour de l'ONU. La question fondamentale est de savoir si les Membres permettront à l'ONU d'entreprendre les réformes qui s'imposent pour relever les défis qui nous attendent. L'avenir est entre nos mains.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. François-Xavier Ngoubeyou, Ministre d'État chargé des relations extérieures de la République du Cameroun.

M. Ngoubeyou (Cameroun) : Monsieur le Président, vous avez été élu avec brio, le 10 juin 2004, à la présidence de notre auguste Assemblée. Au moment où vous entamez effectivement votre mandat, j'ai l'immense plaisir de vous réitérer les chaleureuses et fraternelles félicitations du peuple camerounais frère, voisin et ami, de son gouvernement, et de son Président, S. E. M. Paul Biya. Votre élection consacre une carrière exceptionnelle. Elle est un hommage à la diplomatie gabonaise incarnée avec sagesse par S. E. le Président El Hadj Omar Bongo Ondimba.

Le Cameroun félicite également les autres membres du Bureau de la cinquante-neuvième session de notre assemblée, et vous confirme sa pleine coopération et son entière disponibilité. C'est aussi l'occasion de rendre un vibrant hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Julian Hunte pour l'important travail qu'il a abattu avec l'appui inlassable de son bureau, pour les résultats obtenus, notamment dans notre quête commune de réformer notre organisation et d'en améliorer l'efficacité, en revisitant entre autres, les méthodes de travail de l'Assemblée générale.

L'année qui s'achève nous aura confortés dans notre volonté commune de consolider le multilatéralisme et d'en faire le cadre idoine de gestion des affaires internationales, autour d'un nouvel ordre international dont l'ONU serait le pilier et l'élément structurant. Malgré quelques péripéties et turbulences traversées par l'ONU et notamment le Conseil de sécurité, le temps est aujourd'hui au dialogue actif entre les nations, toutes acquises à l'universalité de l'ONU, et à son rôle unique et irremplaçable, dans la promotion du développement économique et social, de la paix et de la sécurité internationales. Bien sûr le monde fait face à de nombreux défis. Certains sont d'un type nouveau. D'autres, quoique mieux connus et plus anciens, restent tout autant sans solution réelle, soit du fait de leur complexité, soit à cause d'une volonté insuffisante de la communauté internationale à mobiliser les moyens à la hauteur des enjeux.

Nous recevrons, en janvier 2005, le rapport du Groupe d'éminentes personnalités nommées par le Secrétaire général pour réfléchir sur les réformes susceptibles de rendre notre organisation plus efficace, plus transparente, plus démocratique et à même de s'acquitter de ses missions et de juguler les défis nouveaux qui nous interpellent. Je suis confiant en ce que ce Groupe, au moment d'articuler ses recommandations, ne manquera pas de s'adosser sur les propositions antérieures pertinentes, notamment celles faites dans le cadre du Sommet du Millénaire. Pour le Cameroun, l'homme doit être au centre de toute réforme de fond de l'ONU.

Aussi mon pays continue-t-il d'insister sur la proposition faite ici à New York lors du Sommet du Millénaire par S. E. M. Paul Biya en faveur de la création au sein du Secrétariat général de l'ONU, d'un observatoire international d'éthique, chargé :

« de promouvoir entre les nations et à l'intérieur de celles-ci, les valeurs humaines fondamentales universelles ». (A/55/PV.5, p. 29)

Par ailleurs, le moment nous semble venu pour l'Assemblée générale de se prononcer sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, notamment son élargissement. Les propositions sur la table de l'Assemblée générale constituent incontestablement une très bonne base de discussions. Il vous souviendra qu'en son temps, l'Organisation de l'unité africaine avait préconisé, dans un Conseil de sécurité rénové, sept sièges pour l'Afrique, dont deux permanents.

Cette proposition à laquelle le Cameroun souscrit pleinement demeure toujours valable. Désormais, il nous faut donc sans tarder, forger un consensus solide, gage d'une plus grande transparence et d'une légitimité retrouvée d'un Conseil de sécurité plus efficace et plus crédible.

Le Cameroun, aux côtés des autres nations, est engagé résolument dans la lutte contre les menaces d'un type nouveau qui mettent gravement en péril la paix et la sécurité internationales. Nous condamnons sans réserve le terrorisme international ainsi que toutes les formes d'intégrisme et d'extrémisme qui lui servent de terreau et de vecteur. C'est pour cette raison que nous réitérons notre solidarité à tous ceux qui en ont été victimes encore récemment, en Russie et au Moyen-Orient.

Les actions engagées par le Conseil de sécurité sont à cet égard encourageantes. Mais, à notre avis, l'heure d'une mobilisation mondiale au sommet a sonné. Il est temps d'agir ensemble contre la pieuvre terroriste. Une fois de plus, le Cameroun suggère la convocation urgente d'une conférence de très haut niveau pour définir ensemble les stratégies de combat plus efficaces.

Les nouvelles menaces constituent un défi réel, et il est normal qu'on leur accorde une certaine priorité. Cette approche sera d'autant plus opportune, que les autres préoccupations traditionnelles de l'Organisation continueront de bénéficier de notre attention. Pour le Cameroun, rien ne peut justifier le terrorisme. Cependant la réponse au terrorisme et aux autres nouvelles menaces ne saurait être uniquement militaire.

Notre monde d'aujourd'hui doit s'attaquer aux causes de la violence et aux injustices qui minent la paix internationale. Le règlement des conflits régionaux, en Afrique, au Moyen-Orient, et ailleurs, la lutte contre la pauvreté, la mobilisation contre les grandes pandémies et tout particulièrement contre le VIH/sida, l'équité dans le commerce planétaire des biens et services, le traitement de la dette extérieure des pays pauvres sont, à bien des égards, autant de défis qui interpellent notre organisation au même titre que les nouvelles menaces.

J'ai tenu à tracer ce parallèle car le risque est réel, de nos jours, de s'accommoder de la pauvreté endémique qui tue chaque jour par milliers, particulièrement en Afrique sub-saharienne. Il serait rassurant que la solidarité envers les pauvres

s'exprime, au-delà des mots, beaucoup plus concrètement. Pour lutter contre la faim et la pauvreté, nous avons besoin de financements privés et publics massifs. Nous avons besoin d'être soulagés du fardeau de la dette.

Le monde vit aujourd'hui un paradoxe. Les pays les plus pauvres sont ceux qui ont désormais les économies les plus ouvertes et les plus libérales. Même leur secteur non marchand a été privatisé, mettant des millions de citoyens au chômage, déstabilisant des secteurs sociaux de base comme l'eau ou l'électricité, pour de longues années, avec des conséquences perverses sur l'ensemble de l'activité économique. L'ordre économique actuel, si l'on n'y prend garde, risque de consolider et de pérenniser les rapports de force au profit des pays riches et au détriment des nations pauvres. Les riches peuvent subventionner à loisir leur agriculture, leur industrie, leur secteur aérien, etc. Quant aux pays pauvres, ils doivent, sous la vigilance d'institutions financières, où leurs voix comptent peu, se soumettre à la loi du marché. Le coton d'Afrique de l'Ouest et du centre est l'exemple même d'une mondialisation déséquilibrée et injuste. Bien sûr, il convient de ne pas se décourager et le Cameroun est convaincu que sous votre présidence, la cinquante-neuvième session de notre Assemblée prendra des initiatives fortes en faveur des pays pauvres, en vue d'un rééquilibrage de la mondialisation pour la rendre plus équitable et bénéfique pour tous. Les relations économiques internationales doivent être profondément reformées, en faveur d'une plus grande implication de l'Organisation des Nations Unies.

Il en va de la santé comme de l'économie. Le monde, pris globalement, est riche. Il dispose de moyens suffisants pour assurer à tous une santé acceptable. Les médicaments existent, qui devraient permettre d'endiguer les grandes pandémies. La recherche et l'industrie pharmaceutique font chaque jour des pas de géant pour venir à bout de la malaria, de la tuberculose, de la méningite, du choléra, etc. Et pourtant, ces fléaux tuent chaque année des millions d'Africains. En cause, la pauvreté, l'insuffisance de moyens pour accéder aux soins et aux médicaments.

S'agissant du VIH/sida, plus terrible car jusqu'ici incurable, l'on peut se féliciter que la recherche scientifique permette aujourd'hui d'en diminuer drastiquement la portée dévastatrice. Certes, la Conférence de Bangkok sur le sida a donné des raisons d'espérer. Certes, on enregistre chaque jour des

annonces de contribution significatives en faveur de la lutte contre cette pandémie. Il reste malheureusement que la majorité des personnes infectées par le virus du sida ne peuvent toujours pas accéder aux médicaments antirétroviraux, faute de moyens financiers. La lutte contre le sida est une cause mondiale qui nous interpelle tous.

J'ai évoqué tantôt les conflits régionaux. Leur impact sur la détérioration de l'environnement international aux plans politique, sécuritaire, économique, et humanitaire n'est plus à démontrer. L'Afrique, comme si ses autres handicaps ne suffisaient pas, se situe au premier rang des continents qui connaissent le plus de conflits, comme en témoigne l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

La situation dans certains pays commande un relatif optimisme. L'évolution au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, aux Comores, nous donnent des raisons d'espérer. Les récents engagements forts pris par les acteurs politiques de la crise ivoirienne ouvrent sans aucun doute des perspectives meilleures pour ce pays frère et ami.

En Afrique centrale, malgré quelques éclaircies, la situation demeure préoccupante. Elle exige une vigilance de tous les instants et une implication multiforme et accrue de la communauté internationale. Dans cet esprit, il paraît indispensable que la Conférence internationale sur les Grands Lacs, plusieurs fois annoncée, mais toujours différée, se tienne enfin comme prévu, en novembre 2004. Elle permettra de poser de nouvelles bases d'une coopération constructive entre les pays de la région, dans l'intérêt bien compris de leurs peuples respectifs.

S'agissant toujours de l'Afrique centrale, nous avons bon espoir qu'au cours de la présente session, lors du débat sur la coopération entre l'ONU et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), une suite sera donnée aux préoccupations exprimées par les Chefs d'État de notre sous-région à la Mission interinstitutions du Secrétaire général qui s'est rendue en Afrique centrale. Il convient de rappeler à cet égard que de façon unanime, les chefs d'État avaient exprimé avec force le souhait d'une présence politique du Secrétaire général en Afrique centrale à travers une structure sous-régionale permanente. Nous reprenons à notre compte les développements faits à ce sujet par le Congo ici même, en sa qualité de Président en exercice de la CEEAC.

La crise du Darfour est pour l'heure une grande préoccupation pour notre continent. Désireuse d'y prévenir une catastrophe comme on en a connu par le passé, l'Union africaine a pris ce problème à bras le corps avec l'appui décisif du Conseil de sécurité et des autres partenaires internationaux. Il faut y souhaiter une issue positive, très rapidement. Pour ce faire, le dialogue doit être constant, prospectif et volontariste entre tous les acteurs de la crise. Bien entendu, la volonté politique et la détermination des autorités soudanaises sont incontournables. Celles-ci devraient continuer à en faire la preuve. Ce n'est qu'à ce prix qu'une catastrophe humanitaire sans précédent sera évitée. En tout état de cause, la communauté internationale doit se mobiliser davantage autour de l'Union africaine pour conjurer le sort et juguler sans délais cette crise majeure.

Mon pays est fondamentalement attaché à la paix. Il ne ménage aucun effort pour favoriser la résolution pacifique des différends. Dans cet esprit, il continuera d'oeuvrer en faveur de la paix dans le monde, en Afrique, en Afrique centrale et dans le golfe de Guinée.

Comme vous le savez, la Cour internationale de Justice de la Haye, après une longue procédure qui aura duré près de dix ans, a rendu le 10 octobre 2002 son arrêt dans le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria. Les deux pays qui, dans le cadre de la Commission mixte mise en place par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et présidée par son Représentant spécial, se sont engagés à définir les modalités de mise en oeuvre de cet arrêt, ont adopté un programme de travail assorti d'un calendrier précis, approuvé le 31 janvier 2004 par leurs chefs d'État et le Secrétaire général de l'ONU. Ce dernier, dans son rapport, résume de façon fort éloquente les progrès accomplis dans ce cadre. Nous en appelons à la famille des Nations Unies afin qu'elle apporte tout son soutien au Secrétaire général et use de son influence pour aider le Nigeria et le Cameroun dans le processus de mise en oeuvre de l'arrêt pertinent de la Cour internationale de Justice.

Qu'il s'agisse de la réforme de notre Organisation, pour la rendre plus efficace, plus démocratique et plus légitime, du processus de paix au Proche-Orient à relancer dans le cadre de la Feuille de route, de la pacification, de la reconstruction, de la sécurisation, de la réinstitutionnalisation de l'Iraq ou de l'Afghanistan, qu'il s'agisse de la résolution des conflits africains et de la reconstruction d'après conflit

des pays concernés, de la lutte contre le sida et les autres pandémies, du rééquilibrage des mécanismes financiers et commerciaux en faveur des pays les plus faibles et les plus exposés, qu'il s'agisse enfin de l'éradication de la pauvreté, nous pensons, Monsieur le Président et cher frère, que vous avez là un cahier des charges bien rempli. Fort heureusement, vos grandes qualités vous prédisposent largement à entraîner la communauté internationale à y faire face.

Vous avez en plus à vos côtés le Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, prix Nobel de la paix, dont l'action et l'engagement en faveur de la paix, de la sécurité et du développement servent aujourd'hui de levier et de moteur pour l'ensemble de la communauté internationale. Vous avez également à vos côtés, j'en suis sûr, l'ensemble des États membres. Le Cameroun, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour vous appuyer dans votre exaltante mission.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Tom Butime, Ministre des affaires étrangères par intérim de la République de l'Ouganda.

M. Butime (Ouganda) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation et du peuple ougandais, ainsi qu'en mon nom propre, j'aimerais vous féliciter, Monsieur Jean Ping, de la République africaine sœur du Gabon, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies en sa cinquante-neuvième session. J'ai toute confiance en votre capacité à diriger les travaux de la session et à les amener à une conclusion couronnée de succès.

Je remercie le Secrétaire général de son excellente direction, en particulier dans ces moments difficiles pour l'Organisation. Je note avec satisfaction qu'à la suite d'une année pendant laquelle le rôle central de l'ONU dans le maintien de la paix et la sécurité internationales a été gravement remis en question, il semble que nous assistions à un retour à l'approche multilatérale plus largement acceptée pour le règlement des problèmes mondiaux.

Le terrorisme continue de poser l'une des plus graves menaces à la paix et la sécurité internationales. Depuis le 11 septembre 2001, des milliers d'innocents, y compris des femmes et des enfants, ont été tués ou mutilés à la suite d'actes terroristes aveugles. Cette année, le monde a vu des massacres de sang froid de civils innocents, des otages décapités de la façon la plus barbare qui soit, des enfants mutilés par des

kamikazes et des groupes terroristes, très souvent au nom de causes et d'idéologies extrémistes et erronées. Qu'il s'agisse de la récente attaque effroyable contre des écoliers dans la ville russe de Beslan ou du massacre de civils à Balonyo, dans le nord de l'Ouganda, l'intention des terroristes est la même : saper les bases de nos sociétés, nous diviser, renverser des Gouvernements élus et frapper au cœur de la paix et la sécurité internationales.

La délégation ougandaise condamne ces actes terroristes avec la plus grande fermeté. Nous n'admettons pas qu'une cause, quels que soient ses mérites, puisse justifier la destruction aveugle de la vie humaine ou des biens.

En Ouganda, nous luttons contre une organisation terroriste appelée « l'Armée de résistance du Seigneur », basée dans le sud du Soudan. Cette organisation a tué, mutilé et enlevé des dizaines de milliers d'enfants ougandais dans le nord de l'Ouganda. Les actes de pillage et de destruction commis par ces criminels ont dévasté des villages entiers et forcé des villageois sans défense à se réfugier dans des camps pour personnes déplacées. Le Gouvernement ougandais ne ménage aucun effort, avec la collaboration du Gouvernement soudanais, pour mettre un terme à cette situation et rétablir la paix et la stabilité dans cette région. Nous sommes persuadés que ce qui reste de ces terroristes sera bientôt éliminé ou capturé. Malgré une loi d'amnistie et une offre de grâce présidentielle encore en cours, très peu d'entre eux ont répondu. Il est toutefois à noter qu'une légère augmentation du nombre de demandes d'amnistie a récemment été constatée.

L'Ouganda se félicite du rétablissement de la souveraineté du peuple iraquien. Nous demandons à l'ONU en particulier et à la communauté internationale dans son ensemble de faire tout son possible pour aider le Gouvernement de transition à redresser l'Iraq et rétablir l'infrastructure physique et politique, afin de permettre la tenue des élections prévues dans ce pays.

Le conflit entre Israël et la Palestine, qui est souvent attisé par des positions rigides, continue de poser une grave menace à la paix et à la stabilité du Moyen-Orient. L'Ouganda appuie la Feuille de route du Quatuor en vue d'un règlement pacifique global au Moyen-Orient. Nous appuyons l'établissement d'un État palestinien existant aux côtés d'Israël dans la paix, au sein de frontières sûres et reconnues, conformément

aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Après plus de 50 ans de violence et d'effusions de sang, aussi bien les Israéliens que les Palestiniens doivent réexaminer leurs positions. De nouvelles stratégies audacieuses doivent être imaginées dans l'intérêt de leurs peuples. Chaque année nous adoptons des résolutions qui restent lettre morte. Les résolutions ne constituent pas des solutions en elles-mêmes. Il est grand temps que nous nous consacrons à des démarches constructives en vue de trouver une vraie solution, pour l'avenir de l'humanité et du Moyen-Orient.

S'agissant de la région des Grands Lacs, nous notons avec satisfaction une évolution positive dans les processus de paix des différents conflits. Au Burundi, le Gouvernement de transition s'est raffermi et presque tous les groupes de combattants ont souscrit à l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi. Nous appelons tous les groupes qui restent encore à l'écart de cet accord de paix de mettre fin à leurs opérations militaires et de s'associer au processus de paix. Nous félicitons la mission de paix africaine pour sa contribution au processus de paix. Nous nous félicitons du déploiement de casques bleus des Nations Unies au Burundi. La date des élections peut changer, mais les élections doivent avoir lieu tôt ou tard. Les élections, le nouveau Gouvernement et des propositions judicieuses sur la question de la représentation : tous ces facteurs doivent concourir à la paix au Burundi. Il est donc important que la communauté internationale offre l'assistance nécessaire pour consolider la paix, la stabilité, le redressement et le développement d'un Burundi stable.

L'Ouganda maintient résolument son appui au processus de paix en République démocratique du Congo. Nous exhortons toutes les parties du Gouvernement d'unité nationale de Kinshasa de rester fidèles à leur engagement dans le cadre de l'Accord de paix de Pretoria et de ne pas céder à une quelconque tentation de reprendre les hostilités. Nous demandons aussi au Conseil de sécurité de renforcer la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en vertu du Chapitre VII de la Charte et de consolider ses opérations de maintien de la paix. Une force de la MONUC aguerrie sera cruciale pour la mise en oeuvre de la résolution 1493 (2003) relative à l'embargo sur les armes à l'encontre des milices, ainsi que pour le

processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion de tous les groupes et milices rebelles armés opérant sur le territoire de la République démocratique du Congo. Cela servirait également à réduire, et espérons-le à éliminer, les heurts interethniques dans l'est de la République démocratique du Congo et contribuerait à rassurer les pays voisins quant à la sécurité transfrontalière. Il peut également être important d'inclure d'autres groupes légitimes dans le Gouvernement d'unité nationale et de transition de la République démocratique du Congo afin de renforcer la paix. Nous pensons qu'avant la tenue d'élections démocratiques, il importe de créer un consensus en faveur de la paix et de la sécurité.

L'Ouganda estime qu'en raison des acquis dans les processus de paix au Burundi et dans la République démocratique du Congo, il est d'une urgente nécessité de convoquer la conférence internationale sur la région des Grands Lacs, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine. La conférence, qui doit avoir lieu à Dar es Salam en République-Unie de Tanzanie en novembre 2004, réunira un groupe central de pays de la région des Grands Lacs et des pays voisins touchés par les conflits ou ceux qui, par contagion, y contribuent.

Afin de consolider les efforts de paix, nous espérons que la conférence régionale des Grands Lacs verra la participation de toutes les parties prenantes pour la mise au point d'un plan d'action stratégique sur les questions clefs, y compris la paix et la sécurité régionales, le développement, la reconstruction après le conflit et l'intégration régionale dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Je me réjouis de noter que les pays de la région des Grands Lacs, y compris l'Ouganda, ont déjà entamé un processus préparatoire à la conférence auquel participent des groupes de jeunes et de femmes, des organisations non gouvernementales et des représentants du gouvernement local de tous les districts frontaliers. Nous pensons que ce processus inclusif garantira une action et un engagement nationaux à la mise en œuvre des recommandations de la conférence.

La délégation ougandaise salue les accords de paix signés récemment à Nairobi entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS). Nous espérons que ces accords mettront fin à ce conflit de

longue date, qui a causé des souffrances indicibles au peuple du Sud-Soudan et instauré l'insécurité dans les pays voisins – en particulier dans le mien, l'Ouganda. Avec le retour de la paix et de la stabilité au Sud-Soudan, nous avons bon espoir d'être en mesure de mettre un terme aux attaques de l'Armée de résistance du Seigneur contre notre peuple dans la partie nord de l'Ouganda.

Mon pays participe activement à l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement qui a réuni les différentes factions somaliennes à la table des négociations pour mettre fin au conflit dans ce pays. Nous notons avec grande satisfaction les progrès qui ont été accomplis à ce jour et nous saluons le peuple somalien qui s'est entendu pour mettre en place un parlement réunissant tous les groupes.

En 2005, l'Organisation des Nations Unies célèbrera le cinquième anniversaire du Sommet du Millénaire, au cours duquel nous avons exprimé notre volonté politique et notre engagement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, y compris la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. Il est par conséquent fort préoccupant que dans de nombreuses régions de l'Afrique la pauvreté s'accroît, en même temps que le revenu par habitant continue de décroître et que les taux de mortalité infantile et maternelle sont à la hausse, tandis que les engagements au titre de l'aide publique au développement ne sont pas remplis.

Afin de progresser dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et de garantir le partage équitable des bénéfices de la mondialisation, l'Assemblée générale devait se concentrer, entre autres, sur les thèmes suivants : le suivi et la mise en œuvre efficaces des différents plans d'action, déclarations et stratégies relatifs au Consensus de Monterrey sur le financement du développement, au Plan de mise en œuvre de Johannesburg pour le développement durable, à la Déclaration de Bruxelles et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et au Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral; la restructuration du système d'échanges mondial, en particulier dans le domaine de l'agriculture, du mode 4 de fourniture des services et du développement des produits d'exportation à valeur ajoutée en provenance des pays en développement; la mobilisation des ressources appropriées pour lutter contre le paludisme, la tuberculose et la pandémie de

VIH/sida, en s'occupant de la prévention, du traitement, de la recherche et du développement pour garantir la fourniture de médicaments meilleur marché et plus efficaces et peut-être pour permettre la découverte d'un vaccin contre le VIH/sida; le renforcement de la coopération Sud-Sud, y compris des mesures par les pays en développement les plus avancés pour ouvrir leur marchés aux produits des pays les moins avancés; et un appui international plus fort au NEPAD, qui traduit les priorités de l'Afrique en matière de développement, de gouvernance et de défis à la sécurité auxquels le continent est confronté. Des domaines d'appui cruciaux incluront l'accès aux marchés, les mesures d'encouragement à un accroissement de l'investissement étranger direct dans les pays africains, de plus hauts niveaux d'aide publique au développement pour le développement des infrastructures et des ressources humaines, la garantie de niveaux de dette soutenables, l'intégration régionale, le renforcement de la capacité de l'Union africaine à faire face à des situations de conflit et la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

Alors que l'Organisation des Nations Unies approche de son soixantième anniversaire en 2005, le besoin de revitalisation de l'Assemblée générale et de restructuration du Conseil de sécurité n'a jamais été aussi grand. La nécessité de réformer l'Organisation des Nations Unies est impérative si nous voulons renforcer le rôle de l'Organisation et l'efficacité du multilatéralisme pour faire face aux dures menaces émergentes comme le terrorisme, les armes de destruction massive et le génocide, ainsi qu'aux autres défis comme la pauvreté persistante et le VIH/sida. Il est par conséquent approprié que le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement soit examiné en 2005.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, la restructuration devrait refléter le besoin de démocratisation et garantir une représentation géographique équilibrée et équitable. Nous pensons que l'Afrique devrait se voir attribuer pas moins de deux sièges permanents et cinq sièges non permanents dans le Conseil de sécurité élargi.

En résumé, l'Ouganda appelle à une action collective plus ferme contre le terrorisme international et à un appui au programme de relèvement après le conflit et de développement dans le nord de l'Ouganda. Nous avons pris note des faits récents positifs

enregistrés dans la région des Grands Lacs, et soulignons qu'il importe de convoquer une conférence internationale sur la région des Grands Lacs à Dar es Salam en novembre 2004. Nous avons souligné l'importance que revêt 2005 – en tant que soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et cinquième anniversaire du Sommet du Millénaire – comme moment crucial pour se concentrer sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et sur la revitalisation et la restructuration de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer le rôle de l'Organisation et pour garantir l'efficacité de l'action multilatérale collective.

Le Président : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Un certain nombre de représentants ont demandé à prendre la parole pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*) : À la treizième session plénière, le Ministre des affaires étrangères éthiopien a accusé le Gouvernement érythréen de mettre en danger le processus de paix en refusant d'engager un dialogue avec son gouvernement pour examiner la révision de la décision finale et contraignante de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Cela n'est nullement une surprise pour les Érythréens, qui sont maintenant habitués à ce type de subterfuges et de double-langage orwelliens. Le Ministre des affaires étrangères éthiopien met ses espoirs dans le fait que la communauté internationale n'est pas pleinement au fait de la teneur des Accords d'Alger, du mandat et des décisions de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie et des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

Le processus de paix a, de fait, été mis en péril par l'opposition de son gouvernement à la décision finale et contraignante de la Commission et par son refus de se prêter aux appels répétés du Conseil de sécurité au respect de son pays à cette décision et à sa coopération avec la Commission afin de mettre rapidement la dernière main au processus de démarcation, qui est la pierre angulaire des Accords d'Alger.

Je voudrais évoquer certaines des questions soulevées par le Ministre des affaires étrangères et les clarifier officiellement, dans l'intérêt de la vérité – une vérité, au demeurant, reconnue par le reste du monde.

Premièrement, le Ministre des affaires étrangères a déclaré que

« il [est] aujourd'hui devenu difficile pour l'Éthiopie et l'Érythrée de mener formellement à terme le processus de paix, en raison de complications apparues relativement à la mise en œuvre de certains aspects de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie ».

Il devrait être clair pour tous que l'unique complication du processus de paix provient du rejet par l'Éthiopie de la décision finale et contraignante de la Commission et de son refus de coopérer avec elle pour la démarcation rapide de la frontière, en dépit des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et des déclarations de l'Union européenne et d'autres.

Au paragraphe 7 de la résolution 1560 (2004) du Conseil de sécurité en date du 14 septembre 2004, le Conseil

« Engage l'Éthiopie à faire preuve de volonté politique et à réaffirmer sans équivoque qu'elle accepte la décision de la Commission du tracé de la frontière, et à prendre les mesures nécessaires pour permettre à la Commission de procéder à la démarcation de la frontière sans plus tarder ».

Dans une déclaration prononcée le 17 septembre 2004, l'Union européenne

« invite instamment l'Éthiopie à se conformer à la décision de la Commission du tracé de la frontière, comme prévu dans l'accord de paix d'Alger, et à coopérer pleinement avec ladite Commission à la mise en œuvre de la décision. »

Je rappelle également à Son Excellence le Ministre des affaires étrangères qu'il a lui-même déclaré, en avril 2002, que

« d'après l'accord de paix d'Alger, les deux parties doivent accepter la décision de la Commission du tracé de la frontière comme finale et contraignante, sans droit de recours ».

À cet égard, la délégation érythréenne souligne qu'il n'y a d'autre solution que la mise en œuvre, de

bonne foi, de la décision finale et contraignante de la Commission, car toute solution de cet ordre violerait les dispositions des Accords d'Alger et du droit international.

Deuxièmement, le Ministre des affaires étrangères a déclaré que les décisions de la Commission du tracé de la frontière n'étaient que des « observations ». Cela, encore une fois, s'écarte du paragraphe 2 de l'Article 4 de l'Accord d'Alger en date du 12 décembre 2000, qui habilite la Commission à tracer et aborder la frontière établie sur la base des traités coloniaux pertinents et à prendre des décisions – non à faire des observations. Il prétend que la mise en œuvre de certains aspects des « observations » de la Commission du tracé de la frontière au sujet de la démarcation ne sert pas la paix entre les deux pays et ne fera pas progresser les principaux objectifs de l'Accord d'Alger.

La délégation érythréenne fait valoir que la paix – une paix juste – n'est garantie que lorsqu'elle repose sur la primauté du droit, sur le caractère sacro-saint des décisions judiciaires et le respect de la Charte. Tout autre dispositif fondé sur la loi de la jungle serait une cause de conflit, d'insécurité et d'instabilité. L'insistance mise par l'Éthiopie sur un « dialogue ouvert » au sujet de la démarcation de la frontière ne peut que mener au conflit. Le Ministre des affaires étrangères réitère en fait la position de son Premier Ministre, lequel, le 19 septembre 2003, a déclaré que les Accords d'Alger devraient être remplacés par un autre mécanisme.

Troisièmement, le Ministre des affaires étrangères a prétendu, pendant la 13^e séance, que

« dans tout le texte de l'Accord d'Alger de décembre 2000, on ne trouve aucune disposition pour qu'une entité [...] mette en œuvre une décision de justice ».

Selon le troisième alinéa du préambule de cet Accord, les parties réaffirment « leur attachement à l'Accord de cessation des hostilités signé à Alger, le 18 juin 2000 ». Le paragraphe 2 de l'Article premier du même Accord déclare que « les Parties respecteront et appliqueront dans leur intégralité les dispositions de l'Accord de cessation des hostilités ».

Le paragraphe 14 de l'Accord de cessation des hostilités stipule que

« l'OUA et les Nations Unies s'engagent à garantir le respect de cet engagement des deux parties, jusqu'à la détermination de leur frontière commune »

et que cette garantie comprend :

« les mesures à prendre par la communauté internationale, y compris des mesures appropriées du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, au cas où l'une ou l'autre des parties violerait cet engagement ».

Rien ne peut être plus clair. Or, aussi incroyable que cela puisse paraître, le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie a accusé ce matin l'Érythrée d'« induire en erreur la communauté internationale ». Qui fait quoi, ici? Le Ministre des affaires étrangères semble être suffisamment confiant pour déclarer « qu'il y a peu de chances » que des sanctions soient prises, en raison des assurances qu'il a peut-être reçues de certaines sources.

Quatrièmement, il a déclaré que

« la paix et la démarcation de la frontière commune entre les deux pays relève principalement de la responsabilité de l'Éthiopie et de l'Érythrée ».

Nous en convenons. Cependant, elles sont loin de relever de la seule responsabilité des deux pays. L'ONU et l'Union africaine sont des garants des Accords d'Alger, dans lesquels, par parenthèse, la dernière résolution en date du Conseil de sécurité sur le sujet – la résolution 1531 (2004) – englobe l'Accord du 12 décembre 2000 et l'Accord de cessation des hostilités du 18 juin 2000 (documents S/2000/1183 et S/2000/601).

La qualité de garants en fait des parties au traité, qui ont, à ce titre, l'obligation d'assurer la mise en œuvre des accords et leur respect par les parties, par le biais, entre autres, de sanctions imposées en vertu du Chapitre VII.

Au cours des 12 derniers mois, l'Éthiopie a mené une entreprise systématique de sape du droit international et des normes acceptées de comportement international. Le peuple et le Gouvernement érythréens aimeraient informer l'Assemblée que les attaques tous azimuts de l'Éthiopie contre l'état de droit, y compris le droit international, et le caractère sacro-saint des accords et traités n'ont pas d'incidences délétères que

sur le bien-être des États et des peuples de nos deux pays et de notre région. Le mépris pour le droit est un virus extrêmement contagieux, qui se propage très vite et très loin. Et ses répercussions ne connaissent pas non plus de frontières.

L'attitude intransigeante et belliqueuse de l'Éthiopie est encouragée et soutenue par la réticence que met la communauté internationale à faire appliquer le droit international. L'ONU et l'Union africaine, en particulier, ainsi que l'Union européenne et le Gouvernement des États-Unis, qui sont garants et témoins des Accords d'Alger, respectivement, doivent assumer une responsabilité politique et morale supplémentaire. Les dispositions des Accords d'Alger sont claires dans leurs dispositions au sujet des sanctions prévues à l'encontre de la partie qui revient sur ses engagements. D'ailleurs, l'Éthiopie a fait maintes fois référence à cette disposition –

Le Président : Je regrette d'avoir à interrompre l'éminent représentant de l'Érythrée, mais la limite des 10 minutes est maintenant dépassée. Je le prie de bien vouloir conclure sa déclaration.

M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*) : Le témoin lumineux était encore vert, et c'est ce à quoi je me fiais.

Quoi qu'il en soit, je suis arrivé au terme de ma déclaration. L'attachement de l'Érythrée à la paix est clair et sans équivoque. Depuis le début du conflit, le Gouvernement érythréen a fait tout ce qui était en son pouvoir pour régler par des voies pacifiques toutes les questions litigieuses – dont la question de la situation du village de Badme, qui constituait le casus belli – par le biais du dialogue ou d'un mécanisme juridique.

Le Gouvernement éthiopien refuse même d'envisager une telle initiative. Les Érythréens restent attachés à la paix, à la paix assortie de justice, à la paix fondée sur l'état de droit et à la décision de la commission d'arbitrage. Ils n'ont jamais menacé et ne profèrent à présent aucune menace ni ne se montrent belliqueux dans le but de contraindre par le chantage la communauté internationale d'adopter des politiques d'apaisement. Ils ont toujours tenu parole et honoré leurs engagements. Ils continueront de le faire.

Le Président : je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Komar (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation en appelle à votre indulgence, Monsieur le

Président, et prend la parole pour exercer son droit de réponse, en particulier par suite de l'intervention tout à l'heure de la délégation de Vanuatu.

Dans son intervention, la délégation de Vanuatu avait alors soulevé, une fois encore et de manière incorrecte, la question du statut de la Papouasie occidentale qui fait incontestablement partie intégrante de la République d'Indonésie. Le statut juridique de la

province de la Papouasie occidentale a été résolu et reconnu par la communauté internationale il y a des années. De fait, nous avons pour obligation commune de toujours respecter la décision de l'Assemblée générale plutôt que de remettre en question ce qui ne saurait l'être. Ma délégation rejette donc catégoriquement l'allusion faite par la délégation de Vanuatu.

La séance est levée à 18 h 35.